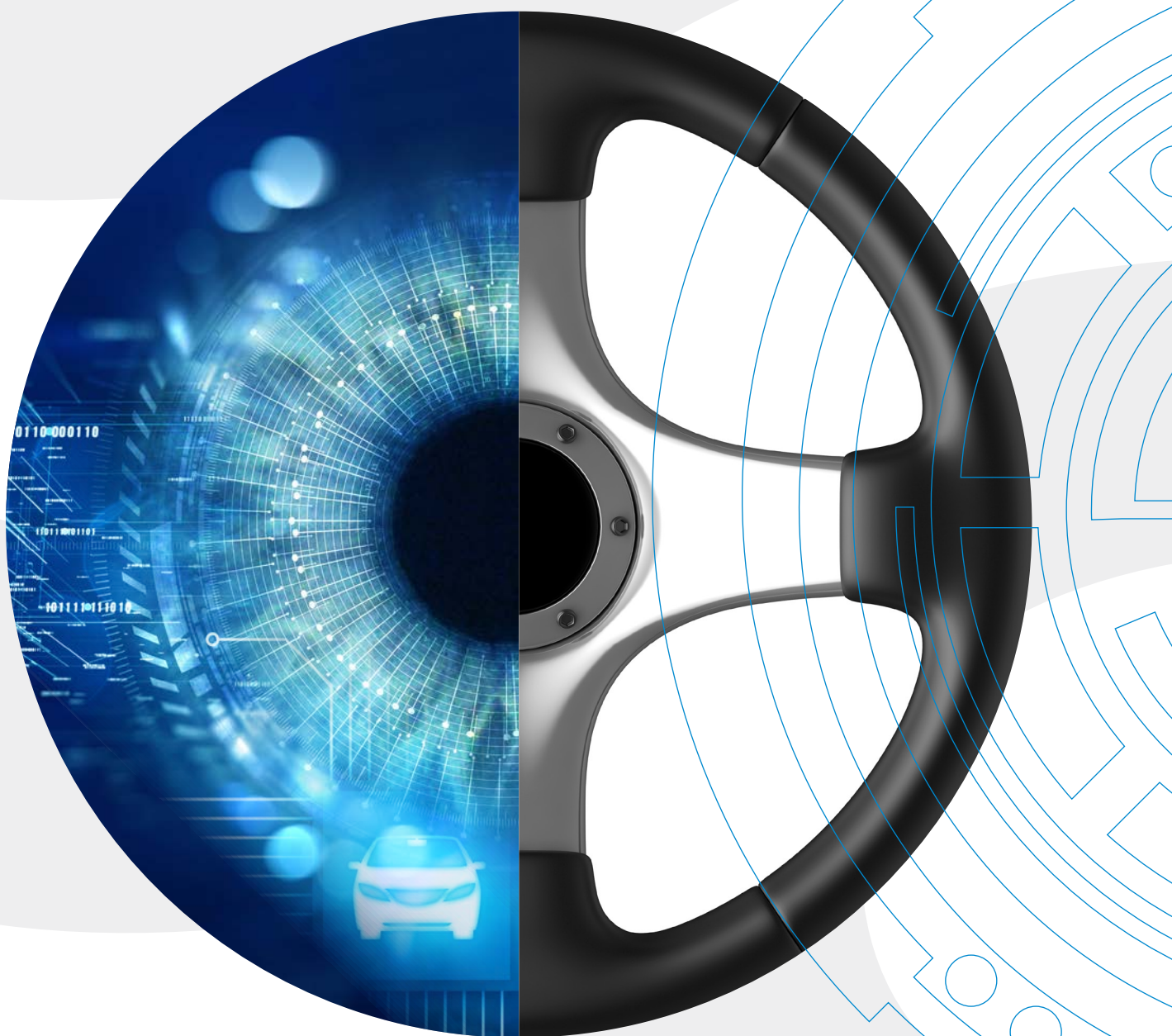




FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE L'EXPERTISE AUTOMOBILE



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022

Les moments forts du métier



1931

Premier rassemblement d'experts en automobile au sein d'une association, la Chambre syndicale nationale des experts en automobile de France (CSNEAF).

1936

Naissance de la première « liste » d'experts en automobile.

1954

Naissance de la Fédération internationale des experts en automobile (FIEA).



1958

Introduction de l'assurance automobile obligatoire en France.



1960

Mise en place de la première convention d'expertise entre assureurs.

Cette convention deviendra la convention Indemnisation directe de l'assuré (IDA) en 1968 puis IRSA en 1974.



1964

Création d'une seconde association représentant les experts en automobile, la Chambre syndicale nationale des experts en automobile et matériel industriel (CSNEAMI).

1972

Reconnaissance et consécration légale de la profession d'expert en automobile (cette réglementation intègre le Code de la route en 2001).



1974

Parution du décret organisant le premier examen d'état des experts en automobile : le brevet professionnel d'expert en automobile.

1978

Organisation des premières épreuves du brevet professionnel et remise solennelle des premiers diplômes à l'hôtel Intercontinental de Paris.



1986

Création et entrée en vigueur de la **procédure Véhicule gravement accidenté (VGA).**

1991

Publication du décret relatif aux règles professionnelles des experts en automobile. Puis en 1995, parution du décret créant le Diplôme d'expert en automobile (DEA).

1997

Création de la Confédération française des experts en automobile (CFEA) pour une représentation nationale de l'intégralité de la profession.

1998

La première manifestation dans les rues parisiennes de la profession des experts en automobile pour préserver leur indépendance.

1999

Publication de la première liste officielle nationale et naissance de la profession : Commission nationale des experts en automobile (CNEA) réformée par la loi de 2011.

2001

Signature de la recommandation sur **l'expertise à distance (EAD).**

2003

Publication de la loi instaurant la procédure Véhicule gravement endommagé (VGE), avec une première application en juin.

2006

Création de l'ANEA, suite à la réunion de la CSNEAF et de la CSNEAMI et acquisition de son siège rue des Plantes à Paris.

2015

Affaire « des 5000 VO », première affaire mettant en lumière pour la première fois une fraude à la sécurité automobile, en bande organisée.

2016

Adoption du code de déontologie des experts en automobile par la CFEA (officialisation par décret prévue fin 2019).



2017

Reconnaissance du rôle économique de l'expert en automobile par la Cour de cassation (2 fév. 2017) et naissance du Bureau de l'expertise automobile (BEA) au sein du ministère de l'Intérieur. Officialisation de la représentativité de l'ANEA dans la branche de l'expertise automobile (arrêté du 3 oct. 2017).

2019

Loi d'orientation des mobilités (LOM)

L'article 32 autorise le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures permettant les échanges de données issus des véhicules connectés. La profession d'expert en automobile est mentionnée au titre de l'accès non discriminatoire aux données pertinentes des véhicules.

2021

L'organisation professionnelle ANEA devient la FFEA.

Lors de l'Assemblée générale du 14/10/2021, adoption des nouveaux statuts et gouvernance et de la nouvelle dénomination FFEA. Annonce du déploiement de la nouvelle identité visuelle FFEA et du développement du nouveau site web.



2022

50^e anniversaire de la Loi de 1972 relative à la profession d'expert en automobile. Conférence FFEA à l'Assemblée nationale.

Sommaire

02	•	Les moments forts du métier
05	•	Le mot du président
06	•	Les faits marquants 2022
07	•	Les chiffres 2022
08	•	Un environnement qui change
12	•	Un événementiel exceptionnel en 2022
14	•	Un accompagnement de la profession
18	•	Une politique professionnelle
24	•	La nouvelle gouvernance FFEA
25	•	FFEA dans son écosystème
26	•	Les filiales de la FFEA
33	•	L'organigramme du groupe FFEA
34	•	Les mandats FFEA de représentation de la profession
36	•	Témoignage

Direction de la publication : FFEA
Production éditoriale : Lionel Namin, Laurent Hecquet, Nélías Palmas,
Isabelle Briand, Virginie Mazur.
Crédit photos : FFEA, @Mélanie Robin, Shutterstock, Adobe Stock.
Design graphique : www.poissonvolant.fr

Édito



Les experts en automobile, tous réunis au sein d'une profession

L'expertise en automobile est avant tout une profession. Et cette profession réunit l'ensemble des acteurs qui l'exercent au quotidien sur le terrain et dont l'appartenance se caractérise par des repères communs à savoir une même formation initiale, un même métier, les mêmes valeurs, une même éthique et déontologie.

Mais une appartenance à un métier ne signifie pas forcément que nous accomplissons les mêmes missions à l'instant « T », en raison notamment des différentes demandes formulées par nos clients, qu'ils s'agissent de particuliers ou de professionnels.

Ainsi, la notion d'expertise en automobile repose à la base sur un examen technique, « l'œil de l'expert », pour conduire l'analyse d'un véhicule. Cette analyse peut concerner différents aspects comme les dommages causés au véhicule pour déterminer leur origine, leur consistance et leur valeur, comme la sécurité du véhicule pour détecter d'éventuelles déficiences ou pour le certifier, comme les pannes du véhicule pour rechercher leur origine, ou encore la valeur du véhicule en tant qu'élément patrimonial...

Différentes actions, différentes démarches mais qui reposent toutes sur les mêmes fondamentaux. Ainsi, quelle que soit l'analyse portée dans notre rapport d'expertise, celle-ci s'appuie toujours sur nos constats libres et indépendants, auxquels nous avons la capacité de donner du sens et ceci en raison de nos connaissances techniques et technologiques.

Je souhaitais insister sur ce point car il me semble important, surtout lorsque certains discours ou écrits mettent faussement l'expertise automobile au niveau d'un acte de gestion d'assurance comme celui d'une évaluation. Car nous ne cessons de le répéter : l'expert ne chiffre pas ! Il conduit une analyse des dommages à partir d'un examen technique du véhicule. Il n'est pas un automate et il exerce une profession sous le regard des autorités.

Plus que jamais, par les temps qui courent où tous les amalgames sont permis, la FFEA, que j'ai l'honneur de présider, s'affirme plus que jamais comme le gardien de la profession d'expert en automobile, de tous ses intérêts, de toutes ses valeurs et prérogatives. Et à ce titre, elle assure au quotidien, un accompagnement de tous les professionnels et de leurs équipes en fournissant plus de 15 000 réponses par an. Elle œuvre également à la promotion du secteur d'activité et le représente activement auprès des pouvoirs publics ainsi que dans le dialogue social.

François Mondello
Président National

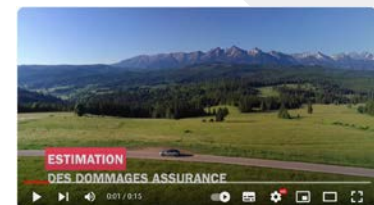
Les faits marquants 2022



31 mars 2022

Assemblée générale FFEA Élection du Bureau national 2022-2026

- Création du CNT, nouvel organe de gouvernance
- Organisation des 6 grandes commissions FFEA
- Déploiement de la nouvelle identité visuelle et du nouveau site web FFEA



Juin 2022

Spot pub Expertise automobile sur MYTF1

Campagne de promotion de la profession



Juin-juillet 2022

Épisode grêle

Communiqué de presse pour relayer l'exceptionnelle mobilisation de la profession pour expertiser les 370 000 véhicules grêlés



5 octobre 2022

Impact inflation

Étude économique pour servir la mesure de l'impact de l'inflation dans le secteur de l'expertise automobile



14 décembre 2022

Conférence FFEA à l'Assemblée nationale pour les 50 ans de la loi de 1972 relative à la profession d'Expert en automobile

Sous le haut patronage de Jean-Marc Zulesi, Député des Bouches-du-Rhône, Président de la Commission développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

Les chiffres 2022

453 cabinets et entreprises d'expertise automobile adhérents

5300 collaborateurs, dirigeants, directeurs et responsables techniques, personnels administratifs, marketing et transverses

60 réponses apportées par jour (juridique, social, technique, actualité, particulier)

84 élus et mandataires en charge de la représentation de la FFEA

6 grandes commissions thématiques :
Métier - Affaires sociales - Industrie - Data - Certification - Secteur d'activité.

38 événements organisés (AG, CA, ateliers conférences-webinaires, commissions FFEA)

Un environnement qui change

Focus sur le déploiement de l'Intelligence artificielle (IA) dans l'assurance

L'IA est entrée dans notre quotidien (instructions données à un assistant vocal, reconnaissance faciale...) comme il est entré dans celui de l'assurance. Cette technologie reposant sur un système informatique capable d'effectuer un choix autonome⁽¹⁾ possède une caractéristique commune avec l'assurance⁽²⁾. Car l'un et l'autre anticipe l'avenir, en se fondant sur le passé, pour servir leur finalité respective. L'IA se projette en analysant les données : de nos habitudes de consommation pour susciter nos envies futures, de santé pour les diagnostics de nombreuses pathologies, de la météo pour anticiper les risques naturels, de la jurisprudence pour la justice prédictive, ou encore de la circulation automobile pour prendre le contrôle d'un véhicule... De son côté, l'assurance utilise des modèles statistiques, créés par des actuaires, pour être en capacité d'indemniser des sinistres futurs d'une multitude d'assurés organisés en mutualité.

Ce rapide constat a le mérite de mettre en évidence une proximité certaine entre l'IA et l'assurance. Dès lors, l'assurance est un secteur propice au déploiement de l'usage de systèmes d'intelligence artificielle (SIA) à tous ses stades : évaluation de risques, calcul de primes, estimation du coût d'un sinistre... Le profession de l'assurance en a conscience au point de prôner une utilisation responsable et éthique de cette IA dans l'assurance (voir encadré n°1). Dans le document de position de France Assureurs daté du 27 janvier 2022, on peut lire que cette IA est, aujourd'hui, utilisée par l'assureur dans sa relation clients en automatisant des tâches répétitives (par ex. chatbots conversationnels permettant de répondre aux requêtes en ligne 24h/24 et 7j/7) et qu'elle favorise l'émergence

de nouveaux modèles d'assurance (souscription en temps réel, segmentation accrue, tarification comportementale, etc.). Cette même IA est également utilisée dans l'assurance pour aider le gestionnaire dans sa décision d'indemnisation : reconnaissance automatique de documents, aide à l'évaluation des dommages et à la détection des fraudes. Mais dans le domaine de l'assurance automobile, certains assureurs lancent des expériences pour traiter les déclarations des petits sinistres automobiles sur la base des images d'un véhicule endommagé. Ces photographies sont analysées en temps réel par l'informatique afin de déterminer les options de réparation comprenant les opérations de peinture et d'assemblage et le nombre d'heures de main d'œuvre recommandé⁽³⁾. Dans ce cas, le recours par l'assureur à un SIA repose sur l'analyse d'une masse des données d'expertise collectées par ledit assureur, au titre des rapports d'expertise remis par les experts en automobile qu'il a missionné dans le passé⁽⁴⁾.

Toutefois cette approche exclusive de gestion automatisée des sinistres automobiles rencontre déjà ses limites face à l'expertise (voir encadré n°2) : la logique systémique de l'algorithme qui ne fait que reproduire l'existant sans capacité de s'adapter au cas d'espèce versus l'expertise qui est une solution beaucoup plus complète et qui, pour cette raison, continue de recueillir les ferveurs des assureurs automobiles⁽⁴⁾. Pour l'heure, les SIA se bornent à faire gagner du temps au gestionnaire dans la constitution du dossier sinistre, en guidant dans le traitement des déclarations de sinistre.

(1) Distinct de celui de la personne qui l'a conçue ou qui en a l'usage, S. Merabet, Vers un droit de l'intelligence artificielle, préf. H. Barbier, vol. 197 : Dalloz, Nouv. bibl. th., 2020, n° 60.
(2) Au sens d'une activité financière
(3) B. Charbrier, Tokio Marine utilise l'intelligence artificielle pour les sinistres automobiles, Argus 7 mai 2020
(4) C. Dupuy, Peut-on se passer de l'expert automobile ? Argus, 28 juin 2023

ENCADRÉ 1

FRANCE ASSUREURS

FAIRE AVANCER LA SOCIÉTÉ EN CONFIANCE

DOCUMENT DE POSITION

POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE ET ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ASSURANCE

Synthèse

Pour comprendre ce qu'est l'intelligence artificielle (IA), il suffit de se pencher sur notre quotidien. L'IA permet de donner des instructions à un assistant vocal, de calculer en temps réel l'itinéraire routier le plus rapide, ou

Position des assureurs sur l'IA

L'IA éthique en assurance doit être :

- supervisée par l'humain : une IA qui assiste les collaborateurs sans les remplacer ;
- non biaisée : une IA qui doit préserver l'équité entre tous dans les prises de décisions ;
- transparente et explicable : une IA qui apporte une expertise sans constituer une « boîte noire ».

Document de position France Assureurs : pour une utilisation responsable et éthique de l'intelligence artificielle dans l'assurance

ENCADRÉ 2

L'expertise automobile est une profession

Expertiser un véhicule c'est procéder à son examen technique pour voir, décrire, constater, dans le but de servir l'analyse de ses dommages, de sa valeur, de sa sécurité. Les opérations d'expertise sont conduites par un professionnel ayant la qualité juridique d'expert en automobile qui rédige à leur issue un rapport d'expertise.

C. route art. L 326-1, L 327-1 et svts

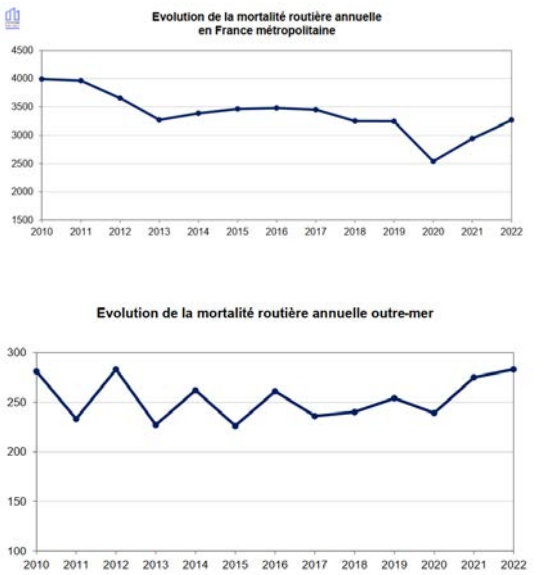
L'accidentalité routière en 2022 : La mortalité routière avoisine celle d'avant la crise sanitaire

L'année 2022 a été marquée par la fin des restrictions sur les déplacements et des obligations de télétravail. Ainsi, les déplacements et l'accidentalité ont retrouvé un niveau proche de celui d'avant pandémie, avec néanmoins une évolution des mobilités vers des modes de déplacement doux (vélos, engins de déplacement personnel motorisés) et le maintien d'un certain niveau de télétravail.

3 550 personnes sont décédées en 2022 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer. Ce bilan est supérieur de +1,5 % par rapport à 2019 et de +10,3 % par rapport à 2021.

En France métropolitaine, 3 267 personnes sont décédées dont notamment 488 piétons, 35 utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés, 245 cyclistes, 718 usagers de deux-roues motorisés, 1 565 occupants de voitures. (59 enfants de 13 ans ou moins sont décédés, 98 adolescents de 14-17 ans, 549 jeunes de 18-24 ans, 882 seniors de 65 ans ou plus).

283 personnes sont décédées sur les routes des territoires outre-mer, 172 dans les départements d'outre-mer et 111 dans les collectivités d'outremer ou en Nouvelle-Calédonie. C'est une hausse de + 11 % (soit 29 tués de plus) par rapport à 2019 (année de référence).



Source : ONISR données définitives jusqu'en 2022. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre, en France métropolitaine

Cela s'est passé en 2022 :

Nomination d'une nouvelle déléguée interministérielle à la sécurité routière :



Par décret du 7 septembre 2022, Madame Florence GUILLAUME, est nommée déléguée interministérielle à la sécurité routière, à compter du 19 septembre 2022. Diplômée de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, du Centre

des hautes études militaires et de l'Institut des hautes études de la défense nationale, Florence Guillaume avait notamment occupé les postes de Commandante du groupement de gendarmerie départementale de l'Ain et celui d'adjoint du conseiller Gendarmerie auprès du ministère de l'Intérieur. Florence Guillaume a ainsi succédé à Marie Gautier-Melleray qui avait elle-même pris la suite d'Emmanuel Barbe en juin 2020.

La sécurité routière fête ses 50 ans :

Durant l'été, la Sécurité routière a fêté son cinquantième anniversaire en allant à la rencontre des Français avec une exposition itinérante et immersive qui retrace son histoire. Une histoire partagée, celle du rapport des Français aux voitures, aux motos, aux vélos, aux trottinettes, etc. Une histoire d'amour mais aussi d'un récit plus sombre, celui des accidents de la route.



Un ouvrage spécialement dédié :

Cet ouvrage, rédigé par Mathieu Flonneau enseignant chercheur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, est consacré à une entologie d'une cinquantaine d'années de discours, de plaidoyers en faveur d'une politique

cohérente de sécurité routière. Il rassemble des paroles, discours, articles, manifestes qui documentent la construction d'une politique publique généraliste et de santé publique.

Pour en savoir plus :

Écouter le podcast du MAP

Revivez le Webinaire du MAP

«Sécurité routière et/ou automobilisme : 50 ans de construction d'un bien commun au service de notre mobilité»

Voir la vidéo



Après-vente automobile

Les pièces de réemploi : entre lutte contre l'inflation et enjeu écologique

L'inflation de ces dernières années touche tous les secteurs et notamment celui de la réparation automobile. 2022 a ainsi connu une hausse inédite du coût des réparations automobiles et du prix des pièces.

Selon l'étude statistique 2022 du SRA*, le prix de la main-d'œuvre a augmenté de plus de 5,2 % et celui des pièces de rechange de 10,9 %. La hausse atteint même 12,7 % en prenant en compte la pénétration des nouveaux modèles et la variation du nombre de pièces lors des changements de génération. D'après le SRA, ces « variations à deux chiffres sont historiques » et bien supérieures à l'inflation moyenne de 5,2 % constatée, en 2022 en France, d'après l'INSEE.

Face aux risques de répercussion sur les primes d'assurance automobile, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire a convié les professionnels de l'assurance à une réunion de travail pour tenter de prévenir ces hausses de tarifs. En accord avec le ministre, France Assureurs a présenté plusieurs mesures pour « s'attaquer aux causes endémiques du coût de la réparation », et contribuer à un verdissement de la réparation automobile.

France Assureurs estime notamment que le recours aux pièces « recyclées » permettrait, au-delà de leur intérêt environnemental, de mieux maîtriser le coût de la réparation automobile. C'est pourquoi l'organisation professionnelle des assureurs propose que la filière d'approvisionnement des pièces recyclées soit encore mieux structurée, afin de faciliter l'identification des pièces et ainsi permettre une meilleure adéquation entre la demande en pièces et l'offre proposée par les acteurs actuels de ce marché. France Assureurs propose également d'agir sur la disponibilité de ces pièces, fort du constat actuel que certaines pièces sont introuvables lors du lancement d'un modèle ou, au contraire sont disponibles en trop grande quantité lors de la disparition du modèle.

France Assureurs estime qu'il est également nécessaire d'agir sur la traçabilité des pièces et qu'il faut renforcer la lutte contre les filières illégales de trafics de véhicules exportés vers l'étranger. Enfin, il est proposé de rechercher des solutions pour s'assurer que les véhicules hors d'usage (VHU) soient bien orientés dans les centres dédiés pour être déconstruits et pour alimenter le marché des pièces recyclées. Un système de classification des centres VHU pourrait ainsi être mis en place, en fonction notamment de bonnes pratiques sur la pièce de recyclage (Cf. Note de position, 5 janv. 2022, « Pour des pièces recyclées des véhicules automobiles aux bénéfices sociaux, économiques et environnementaux »).



*** SRA (SÉCURITÉ et RÉPARATION AUTOMOBILES)** est un organisme professionnel, créé en 1977 ayant pour vocation de promouvoir, au sein du secteur automobile et avec les acteurs de l'automobile, toutes études et de mettre en œuvre tous moyens utiles à la réalisation des actions pouvant contribuer à la limitation du nombre et du coût des sinistres dans l'intérêt des assurés.

Social : l'explosion de l'alternance

L'alternance* connaît un boom sans précédent depuis 2021 : les contrats d'apprentissage ont augmenté de 38% en 2021 et de 14% en 2022. Les contrats de professionnalisation ont, quant à eux, augmenté de 7% en 2021 (la première fois depuis 2019) et sont restés stables en 2022. Selon les données publiées par la DARES, l'institut statistique du ministère du Travail, cela représente en 2022 près de 837 000 nouveaux contrats d'apprentissage et 120 000 contrats de professionnalisation conclus sur l'année 2022, soit environ 950 000 étudiants qui sont entrés en alternance sur la dernière année.

Cette évolution s'explique en partie par la réforme de l'apprentissage, initiée en 2018, qui a permis d'assouplir les critères d'accès à ce type de contrat, notamment en repoussant la limite l'âge fixée pour les étudiants souhaitant entrer en apprentissage (auparavant fixée à 26 ans, la limite a été repoussée à 29 ans révolus). Cela a eu pour effet de rendre l'alternance, et surtout le contrat d'apprentissage, accessible à plus d'étudiants.

Mais c'est surtout la mise en place du plan « 1 jeune, 1 solution », au lendemain de la crise sanitaire, qui a permis de doper le recours à l'alternance. En effet, le gouvernement a encouragé les entreprises à conclure des contrats en alternance, en prévoyant des aides exceptionnelles à l'embauche d'alternants, pour toutes les entreprises.

Actuellement, le contrat de professionnalisation est la seule modalité d'alternance accessible aux cabinets et entreprises d'expertise automobile pour l'embauche et la formation d'un expert en formation. Cela explique que l'explosion constatée de l'alternance, plutôt due à l'accroissement significatif des contrats d'apprentissage, soit peu visible dans le secteur de l'expertise automobile.

Il convient de rappeler toutefois que, si les entreprises d'expertise automobile ne peuvent que recourir au contrat de professionnalisation (ou à la Pro-A) pour l'embauche des experts en formation, elles peuvent mettre en place des contrats d'apprentissage pour d'autres emplois relevant des fonctions administratives (secrétariat par exemple) ou transverses (ressources humaines, comptabilité, ...).

À noter également que la profession réfléchit actuellement aux possibilités d'ouvrir le diplôme d'expert en automobile à l'apprentissage, dans le cadre du projet de rénovation du DEA.

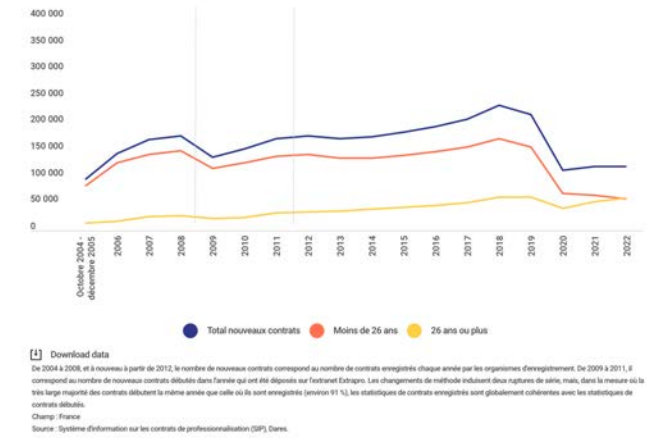
* Pour mémoire, l'alternance est une modalité de formation comprenant des périodes d'apprentissage théorique dans un centre de formation (école, CFA, organisme privé...) et des périodes de formation pratique au sein d'une entreprise, qu'on retrouve sous deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Évolution du nombre de contrats d'apprentissage :



<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-contrat-dapprentissage>

Les nouveaux contrats de professionnalisation signés chaque année depuis 2004



<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-contrat-de-professionnalisation>

Commentaire : ce graphique permet de constater visuellement l'impact de la réforme de l'apprentissage. En assouplissant les critères de ce contrat, le contrat d'apprentissage est devenu la voie de recours principal à l'alternance au détriment du contrat de professionnalisation, devenu plus subsidiaire comme un recours par défaut à l'alternance.

Un événementiel exceptionnel en 2022

Le Palais Bourbon accueille la FFEA pour les 50 ans de la loi de 1972

50 ans après la publication de la loi n°72-1097 relative organisation de la profession d'expert en automobile, la Fédération française de l'expertise automobile (FFEA) revenait sur le site de l'Assemblée nationale pour célébrer cet anniversaire, à l'endroit même où cette loi a été votée.



Les échanges, qui ont porté sur l'expert en automobile d'hier, d'aujourd'hui et de demain (cf. encadré), ont permis de démontrer, 50 ans après, toute la vitalité de l'attention portée par le législateur sur la contribution quotidienne de l'expert en automobile à l'intérêt général, conjuguée à celle du ministère de l'Intérieur en charge d'administrer la profession. C'est d'ailleurs au titre de cet intérêt général qu'à l'avenir les missions de l'expert en automobile pourraient encore évoluer pour accompagner le développement durable.

Dans son propos introductif, le Député Jean-Marc Zulesi s'est appuyé sur une des phrases du compte-rendu de séance du 15 décembre 1972 en citant le rapporteur de l'époque qui a dit : « Notre rôle de parlementaire n'est pas de défendre telle ou telle profession mais il consiste à légiférer dans le sens de l'intérêt général. Dans le cas présent l'intérêt général est celui des usagers accidentés, des compagnies d'assurance, de tous ceux qui font procéder régulièrement à un examen technique de leur véhicule ».

Dès l'origine, la reconnaissance par la loi du rôle de l'expert en automobile est guidée par l'intérêt supérieur des parties concernées par le règlement d'un sinistre automobile. Lionel Namin rappelle que pour cette raison :

- la qualité d'expert en automobile est associée à la détention d'un diplôme d'Etat qui authentifie ses compétences ;
- son indépendance vis-à-vis de sa clientèle assureur est légalement affirmée par une définition de ses activités et par l'incompatibilité entre les fonctions d'expert en automobile et celle d'assureur pour que les conclusions de ses rapports d'expertise ne donnent pas prise à d'éventuels conflits d'intérêts ;
- son titre professionnel « expert en automobile » est protégé pénalement pour que les usagers accidentés se soient pas abusés par des personnes peu scrupuleuses.

Plus récemment, le législateur est réintervenue pour administrer la profession avec l'instauration d'une liste nationale pour autoriser les personnes, qui en font la demande et qui remplissent les conditions requises, à exercer la profession d'expert en automobile et d'une discipline pour les sanctionner s'ils affranchissent des règles professionnelles.

Les missions de l'expert en automobile d'aujourd'hui visent à garantir la sécurité des usagers de la route. Elles sont inscrites dans un cadre législatif et réglementaire, le code de la route, en dehors

Un événementiel exceptionnel en 2022



de toute considération d'intérêt privé. A cet égard, le professionnel est tenu de les déployer dans toutes ses interventions, même s'il agit à la demande de son client assureur pour évaluer les dommages causés au véhicule.

Mais cette position de maillon important de la politique de sécurité routière est-elle conciliable avec le statut de professionnel de droit privé ? Sur ce point Joël Moret Bailly a pu préciser que si la notion de sécurité routière n'est pas incompatible avec ledit statut, il serait toutefois nécessaire, pour préserver l'intérêt général, que la profession puisse disposer d'une déontologie reconnue par les pouvoirs publics pour endiguer toute pression qui pourraient intervenir dans une relation client/fournisseur.

En dernier lieu, François Mondello relève qu'il ne faudrait pas que le développement de systèmes d'intelligence artificielle à la main des clients assureurs génère une baisse de volume des expertises confiées aux experts par les assureurs, ce qui serait préjudiciable à l'intérêt général. Pour la Délégue interministérielle à la sécurité routière, Florence Guillaume, les pouvoirs publics ne pourraient pas accepter un tel fait sans réagir.

Et pour l'avenir, Christophe Theuil et l'ancien Député de la Sarthe, Damien Pichereau, ont exploré plusieurs pistes d'apport possible de l'expert en automobile face aux grands enjeux environnementaux et de santé publique relatifs à la l'éco maintenance et à la transition énergétique du parc roulant :

- le bilan énergétique en cas de transaction d'un véhicule entre particuliers ou pour assurer l'éco maintenance de son véhicule ;
- les conseils aux particuliers comme aux entreprises (flottes) pour le verdissement des véhicules ;
- le retrofit électrique des véhicules avec un rôle possible pour l'expert tiers de confiance pour vérifier que le montage a parfaitement été réalisé ;

- Les VHU et l'économie circulaire des pièces mais aussi des batteries et des composants électroniques face à l'arrivée de l'électromobilité.

Placés sous le haut parrainage de Jean-Marc Zulesi, Député des Bouches-du-Rhône, Président de la Commission développement durable et de l'aménagement du territoire de l'assemblée, les débats des 50 ans de la loi n° 72-1097 du 11 décembre 1972 relative à la profession d'Expert en automobile se sont déroulés dans la prestigieuse salle Colbert de l'Assemblée nationale. Les échanges ont été animés par Laurent Hecquet Directeur général du MAP, avec la participation de :

- **l'expert en automobile d'hier** : Lionel Namin, Secrétaire général de la FFEA ;
- **l'expert en automobile d'aujourd'hui** : Joël Moret-Bailly, Président du Haut comité de déontologie de l'expertise en automobile, Florence Guillaume, Délégue interministérielle à la Sécurité routière et François Mondello, Président de la FFEA ;
- **l'expert en automobile de demain** : Damien Pichereau, ancien Député de la Sarthe en charge des sujets de mobilité dans la mandature législative précédente et Christophe Theuil, Vice-président de la FFEA en charge de la prospective.

> Les interventions sont disponibles en podcast sur le site du MAP

 [Écouter le podcast](#)

Un accompagnement de la profession

Site internet FFEA et réseaux sociaux au service de la profession

Une nouvelle identité visuelle pour le site internet de la fédération

Le site internet de la FFEA (www.ffea.fr) s'adresse à tous les publics : automobilistes, écosystème de la profession d'expertise en automobile, entreprises membres de l'organisation professionnelle. Pour cela il propose différentes rubriques qui permettent :

- de présenter la fédération, et son rayon d'action au national et dans les territoires, sa gouvernance, le fonctionnement de ses instances et commissions, l'appui de ses trois filiales FOREA, MPEA et RDEA ;
- de faire connaître et promouvoir le professionnel expert en automobile, son rôle, ses obligations et compétences, son métier, ses spécialités et son secteur d'activité qui lui donne accès à des publics variés : sociétés d'assureurs, automobilistes, entreprises, administration ou encore autorités judiciaires ;
- d'expliquer l'organisation de la profession, ses valeurs inscrites dans le code de déontologie et une information complète décrivant comment devenir expert ;
- de proposer des ressources animées (vidéo), à vocation pédagogique, pour expliquer les procédures administratives relatives aux véhicules endommagés du Code de la route qui sont gérées par la profession d'expert en automobile ;
- de s'appuyer sur La rubrique « Emploi », en réponse aux besoins en recrutement des entreprises de la branche de l'expertise automobile et aux recherches d'emploi des jeunes dans ce secteur d'activité ;
- de diffuser les communications publiques de la profession, telles que ses actualités, ses rapports d'activité, les communiqués et articles de presse, l'agenda des événements du groupe FFEA ou de ses partenaires.

Le site s'adresse également aux particuliers à la recherche d'un expert en automobile grâce à l'annuaire des experts en automobile adhérents à la fédération et présents en France métropolitaine et Outremer. La conception du site est en responsive design et permet un affichage ordinateur, tablette et smartphone.



Le groupe FFEA sur les réseaux sociaux



La fédération FFEA, l'institut de formation FOREA et l'Observatoire du MAP sont présents sur LinkedIn : plus de **3800 abonnés** aujourd'hui suivent les actions du groupe et ses filiales et génèrent l'engagement nécessaire pour amplifier les communications de l'organisation professionnelle.

- [FFEA](#)
- [MAP](#)
- [FOREA](#)

La chaîne YouTube FFEA

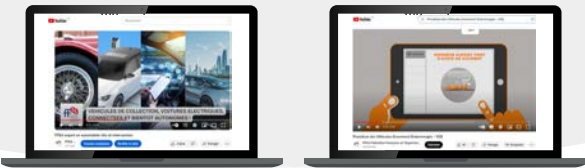


FFEA Fédération Française de l'Expertise Automobile - YouTube

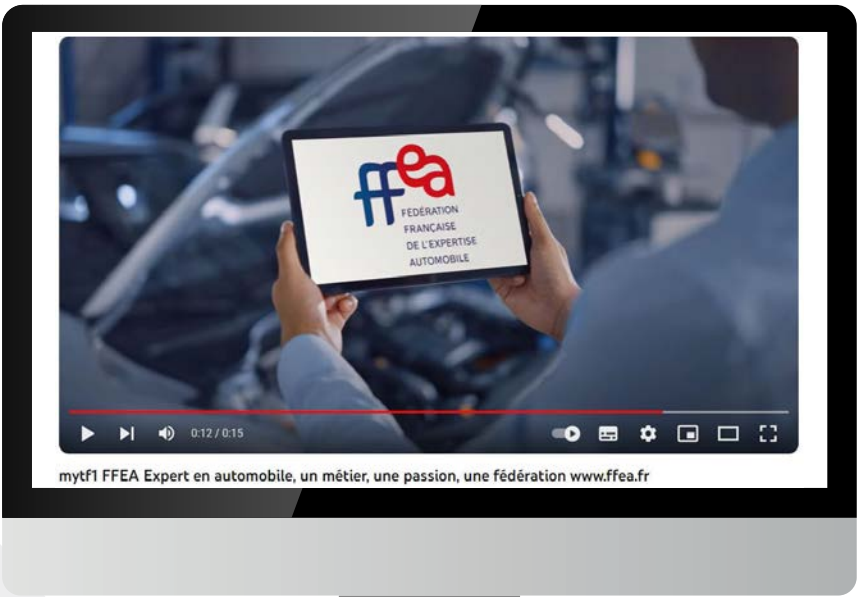
Une bibliothèque de supports audiovisuels pédagogiques est à disposition des membres de la FFEA pour leur permettre de mieux accompagner les assurés dans la gestion de leur sinistre.

Les procédures métiers (du type « VE ») et les notions techniques (irréparabilité, dangerosité) propres à l'expertise automobile ne sont pas toujours faciles à appréhender et sont clarifiées grâce à ces vidéos thématiques à destination du grand public.

Les experts en automobile peuvent ainsi guider les particuliers dans la compréhension du sinistre de leur véhicule en leur diffusant ces vidéos explicatives.



FFEA : le spot pub de la profession sur MyTF1



« Expert en automobile, un métier, une passion, une fédération »

La FFEA a réalisé un spot publicitaire pour communiquer sur la profession. Cette campagne pub institutionnelle lancée le 27 juin 2022 a été diffusée durant 4 semaines consécutives sur les émissions en replay accessibles sur MyTF1 depuis un écran TV ou digital (mobile, tablette ou PC). Le ciblage concernait les replays des magazines Auto-Moto, Télé Foot ainsi que les divertissements premium.

Cette action traduit la volonté de la FFEA de faire davantage connaître la profession d'expert en automobile et ses activités auprès du grand public au travers de supports médiatiques modernes, en s'appuyant par exemple sur la plateforme MYTF1 laquelle, en 2021, a enregistré un nouveau record avec une moyenne de 27 millions de visionneurs mensuels.

Au total, 400.000 passages ont été diffusés du 27 juin au 27 juillet 2022.

Le spot a également été largement relayé sur LinkedIn et sur le site de la FFEA.

[Cliquez ici ou sur l'image pour accéder au spot sur la chaîne YouTube de la FFEA](#)

Le pitch en 15 secondes !

Partout en France, un EXPERT EN AUTOMOBILE vous accompagne à chaque étape de la vie de votre véhicule.

- Estimation des dommages assurance ;
- Conseil avant achat ;
- Valorisation de votre véhicule...

Diplômé d'État, l'EXPERT EN AUTOMOBILE est votre tiers de confiance pour obtenir des solutions.

- Contrôles réglementaires de sécurité après accident ;
- Aide à la résolution de litiges...

EXPERT EN AUTOMOBILE, un métier, une passion, une fédération www.ffea.fr



Pour vous informer

La FFEA a mis en place un ensemble d'outils pour fournir à ses adhérents une information claire et mise à jour en permanence sur le secteur d'activité, la profession, ses évolutions et ses intervenants. Les équipes se mobilisent chaque jour pour apporter une information fiable en continu à travers différentes communications :



- **Le FLASH FFEA** régulier adressé aux cabinets et entreprises adhérentes 130 numéros en 2022).
Objectif : alerter et sensibiliser aux veilles relatives au métier (note de position de la FFEA), au secteur de l'assurance automobile, à la branche (négociations de branche), aux travaux professionnels en cours...



- **La LETTRE FFEA** hebdomadaire diffusée à tous les personnels des cabinets et entreprises adhérentes enregistrés, sur simple demande, dans le système d'information de la FFEA (45 numéros en 2022).
Objectif : informer sur les actions, les événements et l'agenda de la fédération, de son organisme de formation (FOREA) et de son observatoire de la Mobilité.



- **La TRIBUNE du PRÉSIDENT**,
Objectif : communiquer ponctuellement sur l'action de la FFEA et afficher ses positions.

Pour vous renseigner

Un service support juridique & social ressource

Le service juridique et social de la FFEA est à la disposition des adhérents afin de les renseigner au quotidien dans l'exercice de leur activité professionnelle et la gestion de leur cabinet ou de leur entreprise d'expertise automobile.

Le service juridique reçoit environ une quarantaine de sollicitations chaque semaine sur des thèmes très diversifiés, tels que le droit social, le droit du métier, le droit de la consommation et accompagne les adhérents dans leur recherche documentaire, leur compréhension et la mise en œuvre des évolutions législatives et réglementaires relatives à leurs activités.

À chacune des sollicitations qui lui parviennent, le service juridique réalise les recherches nécessaires et approfondies pour fournir à l'adhérent une réponse toujours actualisée (intégrant les dernières nouveautés juridiques) et argumentée, avec les références aux textes et/ou jurisprudences se rapportant à la question ou lui apportant un éclairage intéressant chaque fois que cela est nécessaire.

Le service juridique et social de la FFEA, en collaboration avec l'OPCO EP, assiste également les adhérents dans la mise en place de contrats de professionnalisation pour l'embauche et la formation de leurs experts en formation : assistance téléphonique et courriel, notes juridiques, webinaire sur comment conclure un contrat de professionnalisation, lien avec l'OPCO, etc...

Enfin, le service juridique et social assiste, sur demande, les avocats conseils des adhérents en leur apportant les éléments de connaissance nécessaires à la défense des intérêts des cabinets et entreprises d'expertise automobile et/ou les documentations utiles.

Pour vous accompagner

Une assurance de protection juridique en deux volets

Le volet général accompagne les adhérents dans la résolution, amiable ou judiciaire, de tous les litiges relatifs à la réglementation et la législation (y compris sociale) applicables à une entreprise d'expertise, aux relations avec les tiers, aux rapports avec l'administration. Il garantit également les frais de défense devant la commission de discipline (CNEA) pour tous les experts en automobiles du cabinet ou de l'entreprise adhérent, qu'ils soient salariés ou non.

Le volet spécialisé garantit notamment la prise en charge des frais de stages de récupération de points. Cette garantie est ouverte à tous les salariés de l'entreprise adhérente de la FFEA, experts en automobile, experts en formation, personnel administratif ou fonctions transverses.

En 2022, 23 dossiers ont été ouverts pour le compte d'adhérents.

Des assurances dédiées en option pour les risques professionnels majeurs

Pour les risques professionnels **Responsabilité civile et Cyber** des cabinets et des entreprises d'expertise automobile, les adhérents bénéficient de tarifs d'assurance préférentiels, négociés par Groupe Rouge, le courtier d'assurance partenaire de la FFEA.

En 2022, ce courtier a amélioré son offre d'assurance Cyber pour l'optimiser face à ce risque grandissant et l'adapter aux profils des sociétés d'expertise automobile. Cette assurance couvre l'atteinte aux informations et la reconstitution des données, le vol des données personnelles et les frais de notification liés à cet événement, l'atteinte à l'e-réputation, le cyber-raçonnage, le cyber détournement de fonds, le détournement de ligne téléphonique. L'assureur du risque, sélectionné par le courtier, assure également une hotline spécialisée 24h/24 7j/7.

En 2022, 19 dossiers RCP ont été ouverts pour défendre les intérêts des adhérents.

Pour ces produits d'assurances, le service juridique FFEA est l'interlocuteur privilégié des adhérents et met à leur disposition une adresse courriel spécifique : support.sinistre@ffea.fr



Pour vous sécuriser

À l'écoute des besoins des adhérents et selon l'actualité juridique, le service juridique et social de la FFEA conçoit régulièrement de nouvelles notes juridiques et veille à la mise à jour des notes existantes. En 2022, l'actualité de la profession a conduit le service juridique à rédiger une note sur le contrat de professionnalisation afin d'expliquer aux cabinets comment mettre en place un contrat de professionnalisation pour recruter un expert en formation rendu possible à la suite de l'évolution de la Convention collective sur ce sujet (Cf. avenant n°80).

Un webinaire, organisé en partenariat avec la filiale MPEA de la FFEA a été spécialement consacré à ce sujet :



[▶ Voir la vidéo \(Code : ffea-membre\)](#)

Par ailleurs, les demandes des adhérents ont amené le service juridique à mettre à leur disposition trois nouvelles notes juridiques sur des grands thèmes :

- La gestion des demandes liées au droit d'accès aux données personnelles d'un propriétaire de véhicule (thématique RGPD),
- La réglementation des congés payés (thématique sociale)
- L'application du secret professionnel entre experts en automobile (thématique profession).

Une politique professionnelle

Une politique professionnelle

Une nouvelle équipe élue à la tête de la FFEA

Le 31 mars 2022, la Fédération Française de l'Expertise Automobile (FFEA) a organisé son assemblée générale électorale. François Mondello est devenu officiellement Président de la FFEA pour les 4 prochaines années (2022-2026). Il est accompagné par ses cinq colistiers (voir encadré) et ensemble ils forment le Bureau national de la Fédération.

Après un premier mandat 2017-2022 consacré à « Redonner du sens et de la visibilité à notre organisation professionnelle et rendre les adhérents fiers d'en être membres ! », le mandat FFEA 2022-2026 est axé sur **le renforcement et la préservation de la représentativité sur les plans : métier, social, économique et sociétal** (voir programme).

Les quatorze associations territoriales en métropole et DROM-COM de la FFEA ont également tenu des élections (voir tableau). Ces élus (présidents et Vice-Présidents de région) composent le nouveau Conseil National des Territoires (CNT).



Composition du Bureau national

François MONDELLO, Président ;
Laurent HALBERT, Président Délégué ;
Ahmet AKKUS, Vice-Président National,
en charge de la filiale RDEA (ex AR&D) ;
Johann LE BIHAN, Vice-Président National,
en charge de la filiale FOREA (ex IFOR2A) ;
Christophe THEUIL, Vice-Président National,
en charge de la filiale MPEA (Ex AM&P)
et Luc PRIEUR, Trésorier National

Programme de la mandature 2022-2026

1 Représentativité du métier

Sur le plan de la souveraineté :

- Affirmer nos positions par l'élaboration et la production de règles métiers, de recommandations professionnelles, d'avis du HCDEA ;
- Protéger le statut réglementé de la profession en liaison avec le ministère de l'Intérieur ;
- Travailler au développement de nouveaux champs de compétences dans le domaine de la prévention et de la sécurité routière ;
- Réviser le diplôme d'expert en automobile pour qu'il réponde au réel besoin des activités des cabinets et entreprises d'expertise.

Vis à vis des clients assureurs :

- Redonner du sens aux prestations des cabinets et entreprises en affirmant la distinction entre l'acte d'expertise et les services additionnels.

Vis à vis du grand public :

- Promouvoir la profession et ses qualifications :
 - pour assurer la promotion de son offre de service et développer de nouveaux champs d'action (Eco-diagnostic...) ;
 - pour susciter des vocations et pérenniser son avenir (insertion des futurs experts).

2 Représentativité sociale

- Préparer la branche de l'expertise automobile à l'obligation de s'inscrire dans la dynamique de la restructuration des branches ;
- Adapter l'APASEA (comité inter-entreprises) pour lui permettre de perdurer, en cas d'éventuelle disparition de la branche de l'expertise automobile ;
- Agir, par l'action conjointe de la branche et d'IFOR2A, pour le développement des compétences des salariés au regard de certaines spécialités du métier et créer les certifications correspondantes (qui seraient délivrées par la FFEA) ;
- Œuvrer annuellement, au travers de l'OPCO EP, pour que les plans de formation de tous les cabinets et entreprises de la branche soient financés.

3 Représentativité économique

- Définir, au travers une étude économique confiée à un cabinet de conseil et d'audit spécialisé, les différentes composantes de la prestation de service du professionnel de l'expertise, entre ce qui relève de l'acte technique (rapport d'expertise) et des services aux clients, afin d'en déterminer leurs valeurs économiques respectives.
- Porter les résultats de l'étude économique auprès de l'ensemble des clients de la profession afin de remettre en cause la pratique et faire évoluer le modèle actuel.
- Faciliter, au travers de la filiale AR&D (future RDEA), l'accès pour tous les cabinets et entreprises à toutes les nouvelles technologies (informatique / digitale) utiles à l'exercice de la profession.

4 Représentativité sociétale

- Inscrire la profession, au travers du MAP, l'observatoire des experts de la mobilité (porté par la filiale AM&P future MPEA), sur tous les grands thèmes liés à la mobilité individuelle et autonome des Français
- Permettre aux cabinets et entreprises, en les accompagnant, d'adopter une réelle démarche prospective pour le développement d'une offre de service adaptée aux enjeux de la mobilité (véhicules, services, budget, maintenance, transition énergétique...)



François MONDELLO,
Président



Laurent HALBERT,
Président Délégué



Ahmet AKKUS,
Vice-Président National



Johann LE BIHAN,
Vice-Président National



Christophe THEUIL,
Vice-Président National



Luc PRIEUR,
Trésorier National



BUREAUX DES REGIONS FFEA 2022-2026					
Région FFEA	Président	Vice-Président	Secrétaire	Trésorier	Administrateur
AUVERGNE RHONEALPES	CREATIV'EXPERTIZ RHONE-ALPES-AUVERGNE Christophe MARCAGGI	ALLIANCE EXPERTS ISERE Jean-François ABRIAL	EUROPE EXPERTISES Nicolas DE BRITO	GRUPE LANG & ASSOCIES RHONE-ALPES Cyril FUSCO	
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	ATMOS Jean-François LHOMME	JURA EXPERTISES Laurent FAIVRE	DELETTRE EXPERTISE Julie SOTTY	NORD FRANCHE-COMTE EXPERTISES Vincent RONDOT	BOUTELOUP & ASSOCIES Sébastien BOUTELOUP
BRETAGNE	REFERENCE EXPERTISE BRETAGNE Frank PIERRE	CREATIV'EXPERTIZ BRETAGNE Frédéric LEJANVRE	EXPERTISE & CONCEPT RENNES Cyril CAPRAIS	EXPERTISE & CONCEPT LORIENT Philippe DABIREAU	
CENTRE VAL DE LOIRE	CREATIV'EXPERTIZ CENTRE Romain SOULARUE	LOIR ET CHER EXPERTISE Clément NAUDIN	BERRY EXPERTS AUTO Elie CARVALHO	SOLA EXPERTISE Jérôme LEBRETON	
GRAND EST	PLURIS EXPERTISE ALSACE Gilles LIBMAN	EXPERTISE & CONCEPT REIMS David NETTELET	CREATIV'EXPERTIZ STRASBOURG Christophe BAUDEN	GRUPE LANG & ASSOCIES GRAND EST Mathieu KRIEGER	AMG EXPERTISE Laurent FOURNIER
HAUTS-DE-FRANCE	GRUPE LANG & ASSOCIES ARRAS Jean-Pierre d'AURIZIO	CRUZ EXPERTISE Francisco CRUZ	CAREXA EXPERTISES Manuel JANVIER	NORD DE FRANCE EXPERTISE AUTOMOBILE Christophe DEWAELE	GRUPE LANG & ASSOCIES VALENCIENNES Sébastien LECOILIER
ILE DE FRANCE	IDEA VERSAILLES Nicolas ROUSSEL	ARTEXA Claude BERG	ALLIANCE EXPERTS ILE DE FRANCE Jérôme GONZALES	CREATIV'EXPERTIZ ILE DE FRANCE Florent GAUDET	BCA EXPERTISES Benoît DEHOVE
NORMANDIE	CREATIV'EXPERTIZ NORMANDIE Jérôme AUDRIN	RSOLUTIONS EXPERTISES Didier TROTREAU	EXPERTISE & CONCEPT LISIEUX Arnaud AVISSE	IDES GES ST-LO Cyril BORDEAUX	DEKRA EXPERTISE Mathieu DELVAL
NOUVELLE-AQUITAINE	CREATIV'EXPERTIZ -BORDEAUX Cédric MILHAC	EXPERTISE AUTO 16 Grégoire HERVE	GRUPE LANG&ASS.ANGLET Frédéric AZEMA	EXPERTISE & CONCEPT BORDEAUX Kévin PENOT	CECAB Cédric BERTHOLD
OCCITANIE	EXPERTISE & CONCEPT MONTPELLIER Patrice PLESSIS	GRUPE LANG & ASSOCIES SUD-OUEST Vincent ROMERO	CABINET CESARI Jérôme CESARI	GRUPE LANG & ASSOCIES	
PAYS DE LA LOIRE	IDEA GRAND OUEST Laurent FOUASSON	MY EXPERTISE AUTO Grégoire PHILIP	CABINET MACE & ASSOCIES Marc BOURSERAU	REFERENCE EXPERTISE VAL DE LOIRE Anthony CHARLOS	CCEA EXPERTISE Sébastien PEDRONO
PACA CORSE	IDEA MARSEILLE Nicolas POUCEL	KPI EXPERTISES 84 Frank GAUTHIER	EACA Thierry GOURMAUD	EXPERTISE & CONCEPT MARSEILLE Thierry PEREZ	ALLIANCE EXPERTS Nicolas SIFFREDI
ANTILLES	MADIN EXPERT Antony VICTORIN	POLE EXPERTISE Sylvio SENE	CABINET COUTE Jean-Michel COUTE		CABINET ZOBEIDE Marc-André ZOBEIDE
MASCAREIGNES	CABINET BETA Alexandre BEGUE	SAVIGNY EXPERTISE Ruddy GASQUE	IDEA REUNION Julien MONGELLI	ALIZE EXPERTISE Mathieu ROSSE	CABINET BERTRAND MAUNIER Bertrand MAUNIER

Au niveau de la branche de l'expertise automobile

La FFEA, en qualité d'unique organisation représentative du collège employeur (Arrêté du 6 octobre 2021*), se mobilise pour l'emploi dans la branche, à travers ses actions de négociation collective visant à le promouvoir, le réguler, le protéger, le sécuriser et assurer le développement des carrières dans la profession.

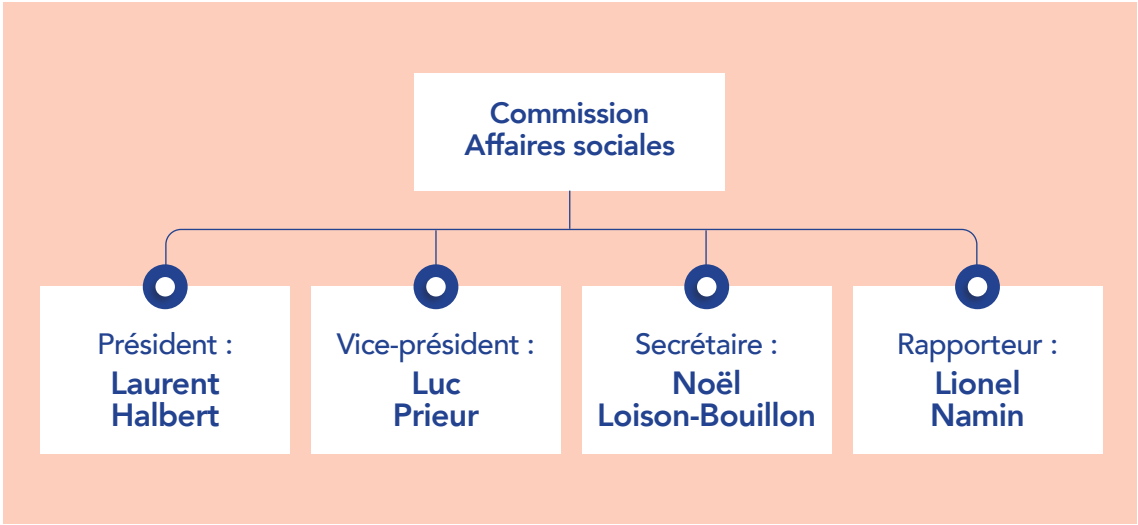
La Commission Affaires sociales FFEA est ainsi chargée de préparer les négociations paritaires et les réunions avec les partenaires sociaux. Au sein des commissions paritaires de la branche, la Commission oriente les travaux pour adapter en permanence la convention collective aux évolutions de la législation sociale et aux besoins de la profession. Ce travail de préparation et de négociation a ainsi notamment permis en 2022 d'ouvrir aux entreprises d'expertise automobile le recours au contrat de professionnalisation pour le recrutement des experts en formation. En parallèle, la Commission a également pérennisé les barèmes de financement de la formation professionnelle.

En matière de protection sociale, la FFEA et les partenaires sociaux (FO, CGT, CFDT, CGC CFE et UPEAS) gèrent les régimes collectifs de prévoyance et de santé et les fonds dédiés destinés au financement des actions de solidarité en faveur des populations fragilisées en raison d'événements exceptionnels les touchant (deuil, découverte d'un handicap, perte d'autonomie d'un proche).

***Arrêté du 6 octobre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale des cabinets ou entreprises d'expertises en automobile (N° 1951).**

Les travaux de la Commission Affaires sociales ont permis l'adoption des accords collectifs suivants en 2022 :

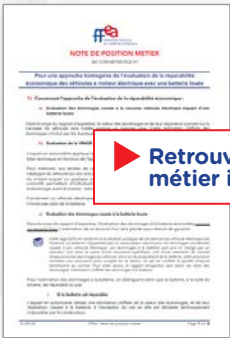
- Avenant n°80 du 7 décembre 2021 modifiant les articles 12.10 et 12.11 du titre XII de la convention collective nationale des cabinets ou entreprises d'expertises en automobile du 20 novembre 1996 relatif à la classification : *avenant mettant en place le contrat de professionnalisation dans la branche pour la formation des experts en formation.*
- Avenant n°81 du 21 janvier 2022 fixant la grille des salaires du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.
- Avenant n°82 du 21 mars 2022 abrogeant l'avenant n°23 du 19 décembre 2006 relatif à la rémunération des titulaires d'un contrat de professionnalisation.
- Avenant n°83 du 7 juin 2022 modifiant l'article 4.12 de la Convention collective relatif aux congés pour événements familiaux.
- Avenant n°84 du 7 juin 2022 relatif au barème de financement des actions de formation pro-A.
- Avenant n°85 du 28 juin 2022 fixant la grille des salaires applicables du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022.



Focus sur la commission Métier de la FFEA

En 2022, cette commission a travaillé sur la question de l'évaluation de la réparabilité économique des véhicules à moteur électrique avec une batterie louée. Elle a élaboré, à ce sujet, une note publiée par la FFEA, qui pose les principes suivants :

- la discrimination dans le corps du rapport d'expertise entre l'évaluation des dommages à la carcasse (choc 1) et l'évaluation des dommages à la batterie (choc 2) ;
- l'évaluation des dommages à la batterie est œuvre d'expert en automobile ;
- si la batterie n'est pas réparable : l'évaluation de sa valeur avant sinistre est œuvre d'expert en automobile dans le cadre d'une approche technique (dépréciation corrélée au potentiel restant de la batterie suite au contrôle réalisé par l'expert en automobile) ;
- la lecture indemnitaire du rapport d'expertise du véhicule équipé d'une batterie louée pour le déclenchement de la procédure des VEI : si la valeur du choc 1 est supérieure à la VRADE de la carcasse.

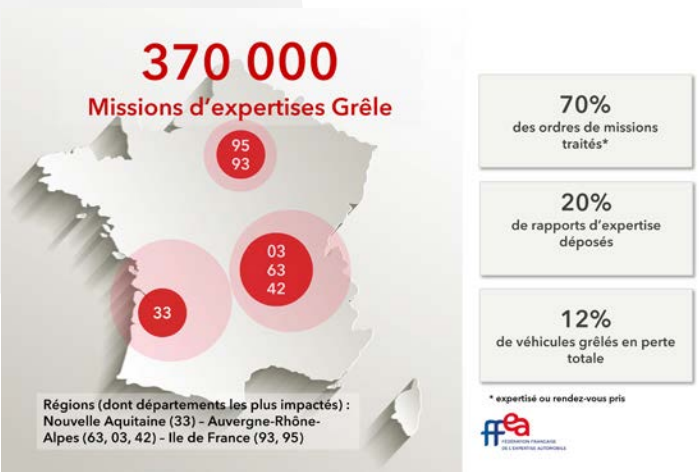


Retrouvez la note de position métier ici et sur l'extranet FFEA

Face à l'intensité des orages de grêle durant l'été 2022, sur le terrain, les professionnels de l'expertise en automobile se sont organisés, pris des mesures et générés des pratiques pour répondre rapidement à la forte demande d'expertise, ce qui a facilité le versement des indemnités aux assurés.

Pour relayer cette mobilisation exceptionnelle de la profession, visant à accompagner les automobilistes touchés par la grêle, la commission Métier a préparé un communiqué de presse, diffusé par la FFEA, dressant un état des lieux quantitatif et qualitatif.

Voir le communiqué de presse en ligne sur le site FFEA



À propos de la Commission Métier de la FFEA :

Cette commission, présidée par **Pascal JUSELME**, prépare des notes de position qui tracent les pratiques de la profession.

- Elle conduit aussi les travaux d'actualisation :
- des règles de conformité de production et d'édition du rapport d'expertise et de sa traçabilité ;
 - des tables de dépréciation du bilan technique et des tables de dépréciation des matériels ;
 - des règles d'évaluation vis-à-vis du rôle économique de l'expert en automobile ;
 - du texte de la charte expert/réparateur qui aura vocation à s'appliquer aux relations entre l'ensemble des experts et l'ensemble des réparateurs.

- Elle est structurée en quatre sous-commissions :
- Approche professionnelle des valeurs des matériels, présidée par **Régis LEFEBVRE**
 - L'expert en automobile dans son écosystème, présidée par **Stéphane GROS**
 - Evolutions technologiques, présidée par **Didier MAHIEUS**
 - L'expert en automobile de demain, présidée par **Julien JOUVROT**

Des projets CQP pour certifier les compétences métier avec la commission certification en appui

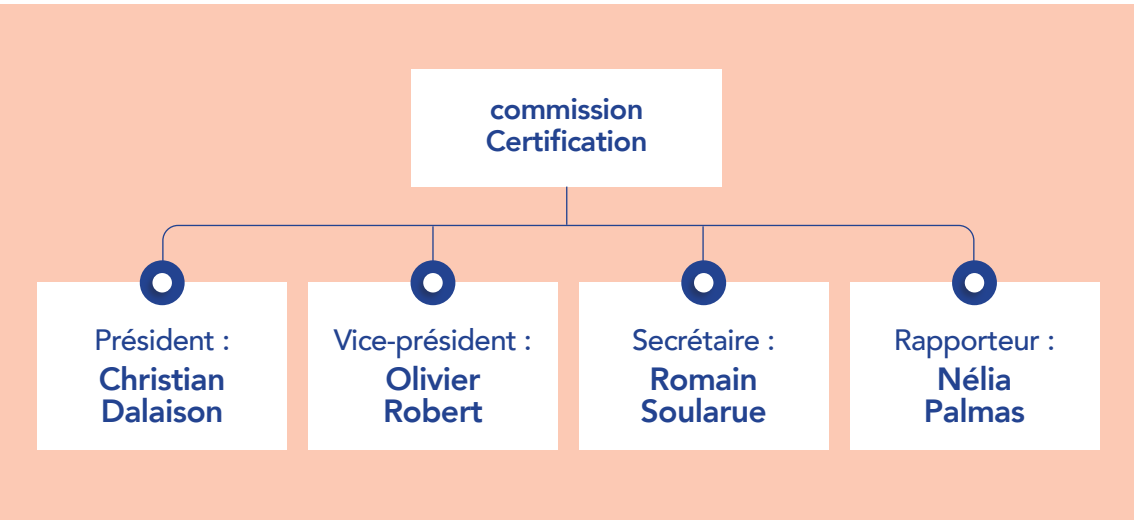
Afin de répondre aux besoins de reconnaissance des spécialités de l'expertise automobile, et à la montée en compétences des experts en automobile, la FFEA a créé la commission Certification, qu'elle a chargée des travaux de réflexion concernant toutes les certifications (diplôme, titre ou CQP) créées ou à créer dans le secteur professionnel de l'expertise automobile.

Dans ce cadre, concernant les certifications préexistantes, la commission Certification a notamment la charge de participer, chaque année, à l'organisation des épreuves de l'Unité C du diplôme d'expert en automobile. Elle est ainsi devenue l'interlocuteur privilégié de la FFEA auprès des différentes académies gérant un centre d'examen.

En parallèle de cette mission annuelle, la commission Certification se réunit et mène un travail de prospective pour identifier les thèmes de certifications pouvant être nécessaires à la profession ou représenter une utilité sur le marché afin de permettre aux experts en automobile de démontrer leurs compétences auprès de leurs clients.

À l'heure actuelle, deux grands projets de certification sont à l'étude au sein de la commission Certification :

- Un premier projet porte sur la création d'un CQP « **Expertise d'un véhicule de collection** ». Ce projet, travaillé en collaboration avec la branche professionnelle de l'expertise automobile, vise à créer un certificat de qualification professionnelle, enregistré au répertoire spécifique du RNCP, qui permettrait de reconnaître la compétence des experts en automobile intervenant sur les véhicules de collection.
- Un second projet, initié fin 2022, porte sur l'opportunité de créer une certification sur l'**expertise des véhicules hybrides et électriques**. En effet, dans le cadre des transformations actuelles du parc automobile, une telle certification pourrait répondre aux besoins du marché et des entreprises d'expertise, et permettrait la montée en compétence des experts en automobile sur ce type de motorisation appelé à se développer de plus en plus.



Ethique et déontologie



Sur plan organisationnel, le conseil d'administration FFEA a adopté le 30 septembre 2022 la Charte éthique du Concentrateur FFEA.

Cette Charte rappelle notamment les fonctions remplies par le Concentrateur (transmission au SIV des messages informatiques relatifs aux procédures administratives des véhicules endommagés, statistiques...), les données utilisées, à cet effet, ainsi que la protection qui est accordée aux utilisateurs du Concentrateur FFEA. Ainsi, par exemple, la Charte éthique garantit à chaque utilisateur du Concentrateur (soit à chaque cabinet / entreprise d'expertise automobile) la confidentialité des données transmises et recueillies par le Concentrateur.

Toutefois chaque cabinet / entreprise d'expertise automobile dispose évidemment d'un accès à ses propres données. Aussi, un cabinet / entreprise d'expertise peut accéder aux données le concernant sur simple demande écrite auprès de la FFEA (juridique@ffea.fr)

Cette Charte garantit également que les membres de la gouvernance et que le personnel en charge du fonctionnement du concentrateur feront preuve de loyauté dans leurs missions et qu'ils garantiront la sécurité des données et leur confidentialité. Enfin, pour mémoire, cette Charte crée un Comité de suivi de la Charte éthique qui aura notamment pour missions suivantes (voir encadré) :

Principales missions du comité de suivi de la Charte éthique du concentrateur :

- contribuer à la définition de la politique d'exploitation des données du Concentrateur sous forme d'avis ou par la voie de propositions ;
- répondre aux questions des clients utilisateurs du Concentrateur ;
- autoriser la gouvernance de la FFEA d'utiliser les données à des fins statistiques ;
- alerter la gouvernance de la FFEA à propos de questions éthiques liées au Concentrateur.

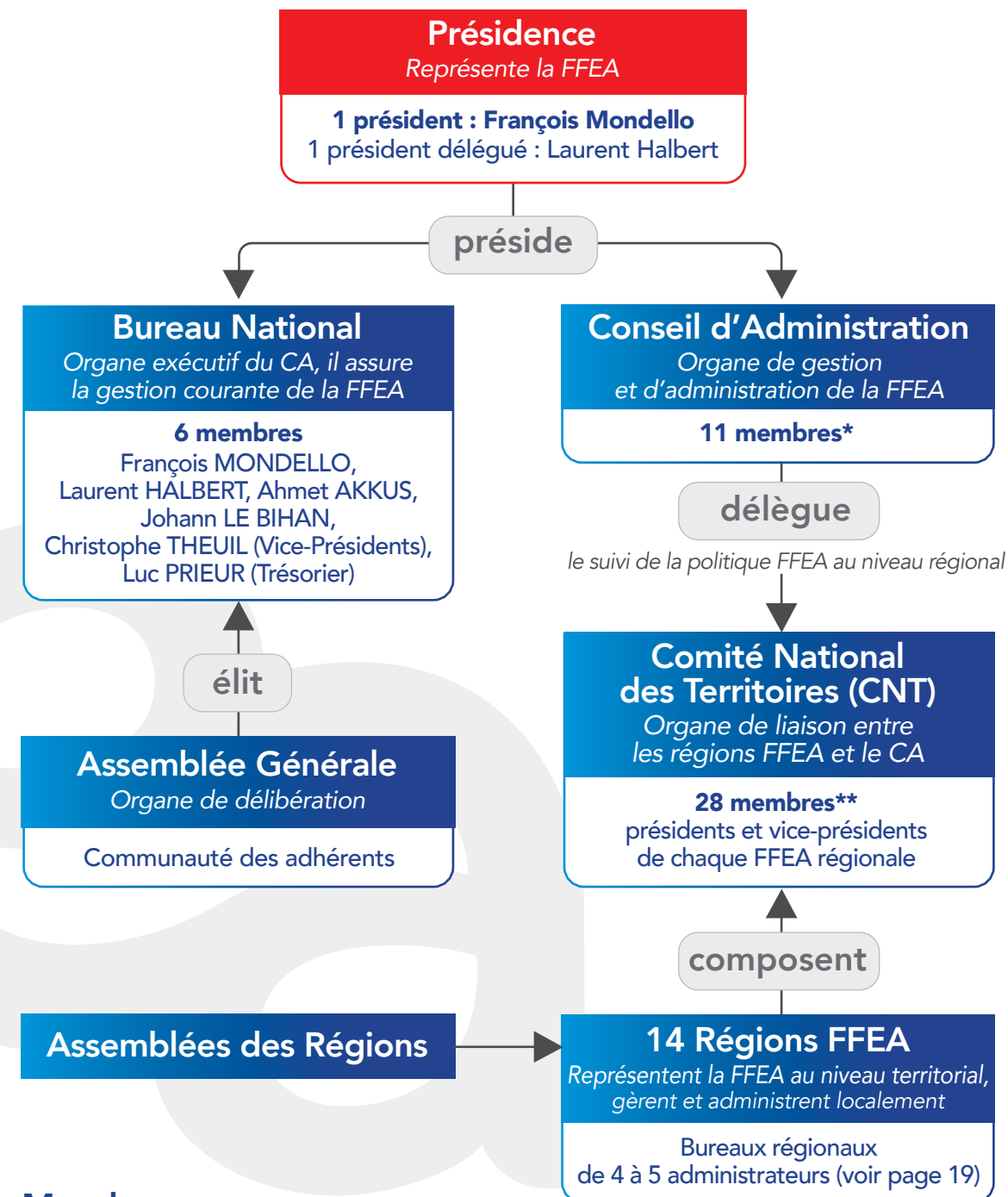
Sur le plan de profession, la FFEA siège au Haut comité de déontologie de la profession d'expert en automobile, placé sous l'égide de la CFEA. Ce Haut comité a rendu sept avis en 2022 sous la présidence de **Joël MORET-BAILLY**.



- Avis n°22-01 du 17 janvier 2022 relatif à la régularité déontologique du codage informatique d'une réparation qui ne correspond pas à la réalité de cette dernière.
- Avis n°22-02 du 12 avril 2022 relatif à la réponse que doit apporter l'expert en automobile à la demande d'un assureur de ne pas signaler, dans le cadre d'un rapport d'expertise destiné à déterminer la valeur d'un véhicule et en vertu d'une stipulation contractuelle, la non-conformité d'un véhicule de collection au propriétaire du véhicule.
- Avis n°22-03 du 20 avril 2022 relatif aux difficultés pratiques rencontrées dans la réalisation de l'essai routier après travaux de fin de procédure VE.
- Avis n°22-04 du 20 avril 2022 relatif à la sous-traitance de suivi de réparation en procédure VE.
- Avis n°22-05 du 20 avril 2022 relatif à la demande de modifier une valeur de remplacement à dire d'expert (VRADÉ) adressée à un expert en automobile par un expert conseil d'assurance avant information du propriétaire quant à cette dernière.
- Avis n°22-06 du 1^{er} juillet 2022 relatif au respect du contradictoire dans les expertises amiables de responsabilité civile des professionnels de l'automobile.
- Avis n°22-07 du 1^{er} juillet 2022 relatif à une contrainte logicielle aboutissant à une obligation de chiffrage de réparation pour un véhicule techniquement irréparable.

▶ Les avis sont consultables sur le site de la CFEA et sur l'extranet FFEA

La nouvelle gouvernance FFEA

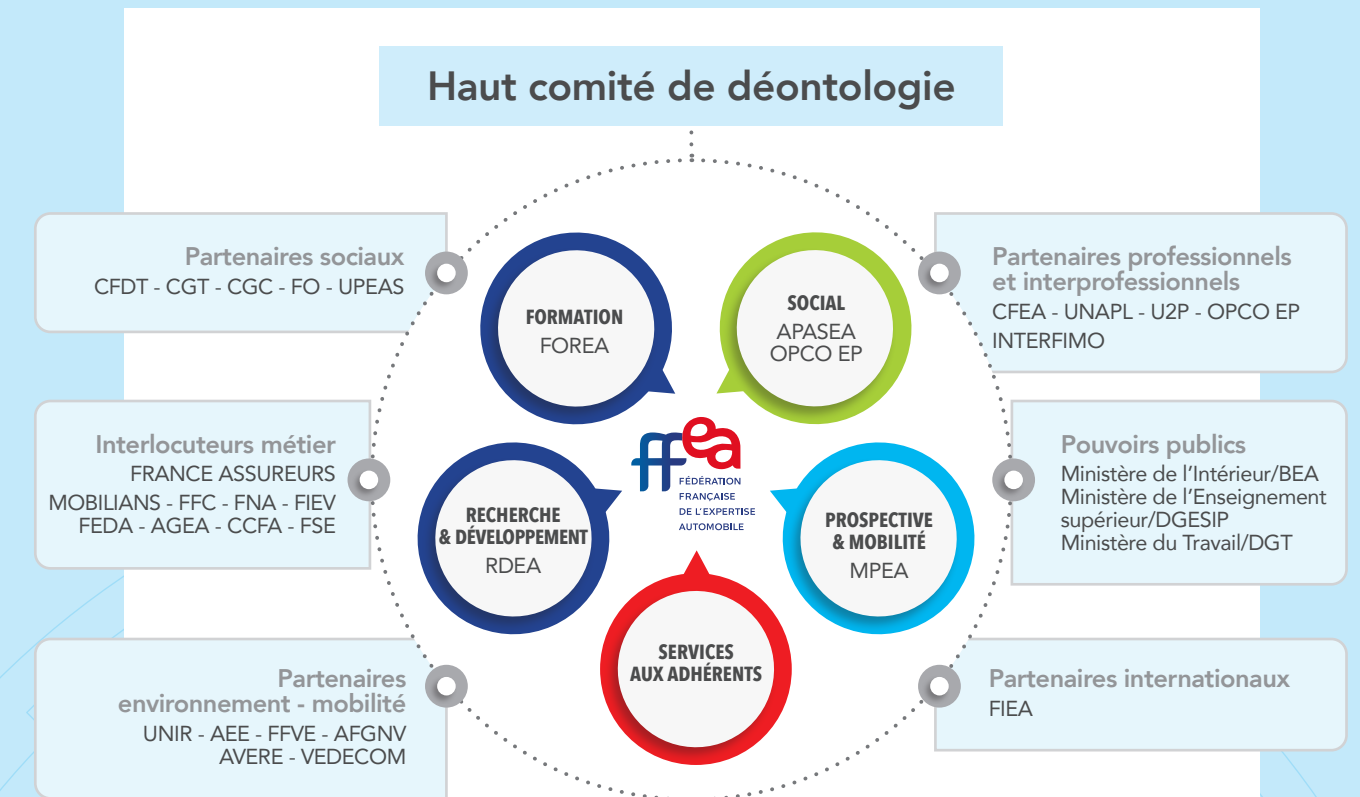


Membres

*** CONSEIL D'ADMINISTRATION FFEA (CA)**
François MONDELLO, Laurent HALBERT, Ahmet AKKUS, Johann LE BIHAN, Christophe THEUIL, Luc PRIEUR, Nicolas ROUSSEL (suppléant : Claude BERG), Laurent FOUASSON (suppléant : Didier TROTREAU), Francisco CRUZ (suppléant : Gilles LIBMAN), Patrice PLESSIS (suppléant : Jean-François ABRIAL), Antony Victorin (suppléant : Cédric Milhac).

**** COMITE NATIONAL DES TERRITOIRES (CNT)**
Christophe MARCAGGI (Président du CNT), Franck PIERRE (Vice-Président du CNT), Jean-François ABRIAL, Jérôme AUDRIN, Alexandre BEGUE, Claude BERG, Francisco CRUZ, Jean-Pierre D'AURIZIO, Laurent FAIVRE, Laurent FOUASSON, Franck GAUTHIER, Ruddy GASQUE, Gregor HERVE, Frédéric LEJANVRE, Jean-François LHOMME, Gilles LIBMAN, Cédric MILHAC, Clément NAUDIN, David NETTELET, Grégoire PHILIP, Patrice PLESSIS, Nicolas POUCEL, Vincent ROMERO, Nicolas ROUSSEL, Sylvio SENE, Romain SOULARUE, Didier TROTREAU, Antony VICTORIN.

La FFEA dans son écosystème/environnement



Glossaire

Partenaires sociaux

CFDT : Confédération française démocratique du travail.
CGT : Confédération générale du travail.
CGC : Confédération générale des cadres.
FO (Métallurgie) : Force ouvrière.
UPEAS : Union professionnelle des experts en automobile salariés.

Interlocuteurs métier

FRANCE ASSUREURS : Fédération du secteur de l'assurance.
FFC : Fédération française de Carrosserie.
MOBILIANS : Fédération des services de l'automobile (anciennement CNPA).

FNA : Fédération nationale de l'artisanat automobile.
FIEV : Fédération des industries des équipements pour véhicules.
FEDA : Fédération des syndicats de la distribution automobile.

AGEA : Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance.
CCFA : Comité des constructeurs français d'automobiles.
FSE : Fédération des sociétés d'expertise (IARD)

Partenaires environnement Mobilité

UNIR : une nouvelle idée pour la route.
AEE : Association éco-entretien.
FFVE : Fédération française des véhicules d'époque.
AFGNV : Association française du gaz naturel véhicule.
AVERE France : Association nationale pour le développement de la mobilité électrique.
VEDECOM : Institut français de recherche et de formation mobilités durables.

Partenaires professionnels et interprofessionnels

CFEA : Confédération française des experts en automobile.
UNAPL : Union nationale des professions libérales.

U2P : Union des entreprises de proximité.
OPCO EP : Organisme financeur de la formation professionnelle
INTERFIMO : Financier partenaire des professions libérales

Pouvoirs publics

Ministère de l'Intérieur - BEA : Bureau de l'expertise en automobile - Délégation à la sécurité routière du ministère de l'Intérieur
Ministère de l'Enseignement supérieur - DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Ministère du Travail - DGT : Direction générale du travail

Partenaires internationaux

FIEA : Fédération internationale des experts en automobile.

Forea pour la formation



Johann
Le Bihan

FOREA s'est lancé de nouveaux défis pour demeurer acteur du développement professionnel dans la profession d'expert en automobile.

Notre catalogue, tout comme nos outils de formation, s'ajustent aux besoins du marché et s'inscrivent dans l'ère de la dématérialisation.

Au travers de nos différents domaines d'intervention, FOREA est certifié QUALIOP1 au titre des actions de formation. Dans cette démarche d'amélioration continue, STEVE GASTINE est venu consolider l'équipe de permanents FOREA au poste de référent pédagogique et handicap. Ainsi en 2023, nos équipes aborderont avec toujours plus confiance l'audit de surveillance QUALIOP1.

FOREA contribue aussi à la construction des futurs certifications métiers portées par la profession, en bâtissant les référentiels formation/parcours (comme celui des VEHY) préparant à ces certifications. Et dans le domaine de la formation initiale avec la révision du diplôme en cours, elles se préparent à devenir le CFA du métier avec la révision

Si « votre formation mérite notre expertise », nous vous remercions pour votre confiance et espérons vivement que vous porterez avec nous, les projets d'avenir FOREA pour les mener vers la réussite.

En chiffres

NOS ACTIONS

12 rendez-vous de Comité de Direction : réunions en présentiel et visioconférence

7 rendez-vous du Comité pédagogique : réunions en présentiel et visioconférence formation initiale

PRÉPARATION A L'UNITÉ C DU DEA

Un cursus spécifique avec 2 années de pratique de l'expertise en entreprise

- **315 heures de formation** dispensées en 45 jours
- **4 centres partenaires en métropole** bénéficiant de référents experts : Francis LAMOULIE à Argenteuil : GARAC, Jean-François ABRIAL à Chambéry : Lycée Louis Armand, Romain SOULARUE au Mans : CFA, Olivier Kerdal à Lorient : Lycée Colbert.

NOS PROMOTIONS

- 2021/2022 Mc Laren : **65 Experts** en formation
- 2022/2023 Noble : **60 Experts** en formation

FORMATION CONTINUE 2022

- **749 heures de formation** dispensées
- **79 sessions**
- **682 formés**
- **243 accès au Projet Voltaire**

VÉHICULES ENDOMMAGÉS AGRÉMENT 2023

- **872 heures de formation** dispensées
- **109 sessions** (présentiel et visioconférence)
- **1 882 formés**

NOTRE COMMUNICATION DIGITALE

- **9 parutions** pour notre newsletter En continu
- **4 flashs infos**
- **44 publications** LinkedIn
- **24 actualités** sur le portail formation
- **1 encart** dédié dans la parution hebdomadaire de la newsletter FFEA
- **Mise en place d'un webinaire** en collaboration avec MAP, consacré spécialement à la création du contrat professionnalisation destiné à l'insertion dans les entreprises d'expertise en automobile des Experts En Formation. Un rendez-vous exclusif pour permettre de bien maîtriser les aspects du contrat de professionnalisation et en comprendre toutes les modalités administratives.

NOUS SUIVRE

Pour garder un contact privilégié et vous tenir informé de nos actualités :

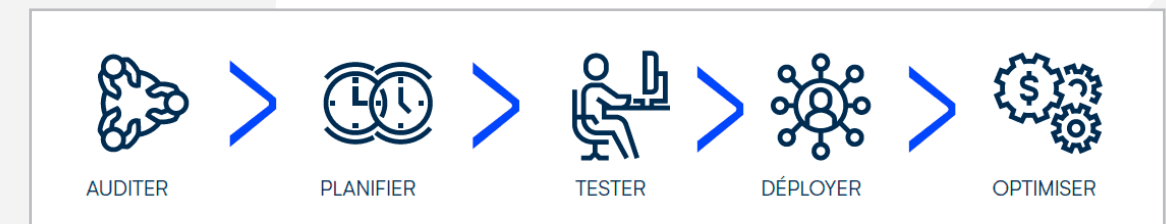
- Consultez notre [portail Formation](#)
- Suivez notre compte FOREA sur [LinkedIn](#)
- Et ne manquez pas notre rendez-vous mensuel via la [newsletter « En continu »](#)

Des scénarios envisagés pour l'avenir

Afin d'anticiper les évolutions du marché et suivre au mieux les besoins en termes de services et de formation de ses clients, les équipes FOREA ont engagé une réflexion sur le déploiement à venir de la formation.

A cet effet, une enquête nationale a été menée auprès des entreprises d'expertise pour recueillir leur vision sur les évolutions et enjeux à venir pour les acteurs de l'expertise automobile notamment en termes de gestion prévisionnelle des compétences. Grâce à cette démarche d'avenir pour la profession, FOREA est acteur du développement professionnel des entreprises d'expertise en anticipant les évolutions métiers.

> Des scénarios envisagés pour l'avenir



NOS NOUVEAUTÉS

Notre rôle est d'aider à développer les performances des entreprises d'expertise et de leur personnel. En adéquation avec les attentes du marché, 7 nouveaux modules ont enrichi notre catalogue formation en 2022 :

- Expertise de Protection Juridique : personnel administratif
[En savoir plus](#)
- Technologie approfondie de la Renault ZOE :
[En savoir plus](#)
- Renforcer ses qualités relationnelles pour plus d'efficacité avec les clients
[En savoir plus](#)
- Savoir anticiper et gérer les comportements agressifs et les situations conflictuelles
[En savoir plus](#)
- Satisfaire ses clients par des appels de qualité, concis et dirigés
[En savoir plus](#)
- Conduire un appel efficacement en gérant son stress face à l'insatisfaction du client
[En savoir plus](#)
- Améliorez la rédaction de vos courriels professionnels
[En savoir plus](#)

10 COMMISSIONS TECHNIQUES

investies dans l'ingénierie de nos formations

Commission	Président	Email
2 roues	Christophe BELLEMBOS	commission.deux-roues@forea.ffea.fr
Accidentologie	Arnaud LAGUITTON	commission.accidentologie@forea.ffea.fr
Collection	Alexis ARTUS	commission.collection@forea.ffea.fr
Expertise Maritime	Jean-Luc DEL BOVE	commission.maritime@forea.ffea.fr
Juridique	Christophe MARCAGGI	commission.juridique@forea.ffea.fr
MATP	Jean-Michel SINTIVE	commission.matp@forea.ffea.fr
Nouvelles technologies & fraude	Alban ADAMO	commission.fraude@forea.ffea.fr
Poids-Lourd	Nicolas MOREL	commission.poids-lourd@forea.ffea.fr
VE	Stéphane GROS	commission.ve@forea.ffea.fr
Véhicules de loisirs	Pierre-Yves DEBUISE	commission.vehicule-de-loisirs@forea.ffea.fr

NOUVEAU NOM NOUVELLE ÈRE

Avec un changement de nom en 2022, FOREA s'inscrit désormais dans une identité visuelle groupe pour la fédération. En effet, le conseil d'administration de la FFEA a délibéré et adopté cette nouvelle dénomination. Un changement progressif qui s'est déroulé en plusieurs étapes, les formalités commerciales ayant clôturé une période transitoire.

[Mettre à jour vos carnets d'adresses et contacter nos équipes](#)

UNE ÉQUIPE RENFORCÉE

Steve GASTINE a rejoint l'équipe des permanents de FOREA depuis le 7 novembre 2022 au poste de Référent pédagogique et handicap. En tant que référent handicap, Steve GASTINE informe et accompagne les personnes en situation de handicap pour évaluer les adaptations techniques et matérielles nécessaires aux besoins du participant pour suivre nos formations. En tant que référent pédagogique, il a pour mission l'animation et la coordination des formateurs FOREA. Il est le garant du qualitatif sur le plan du contenu de la formation préparant à l'unité C du DEA, par l'équipe pédagogique à travers nos 4 centres de formation partenaires. Il s'appuie sur l'expertise métier des formateurs en apportant sa propre expertise dans la pédagogie « La pédagogie est un métier au service de la formation et de l'expertise-métier ».



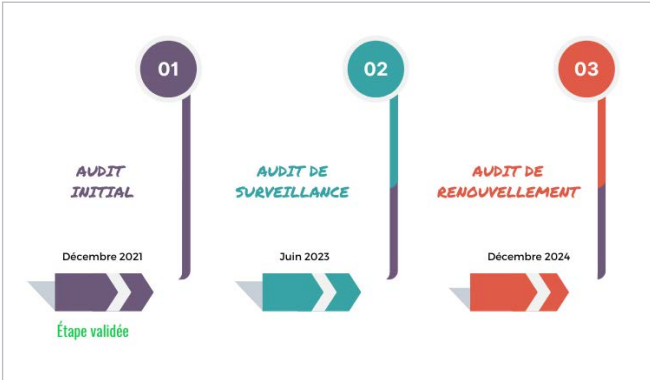
MPEA pour l'événementiel, la communication et la prospective

Qualiopi

Les organismes de formation doivent être certifiés Qualiopi pour désormais bénéficier de fonds publics ou mutualisés relatifs aux financements de la formation professionnelle continue. Cette certification a pour objectif d'attester la qualité du processus dans ses actions de formation notamment. Pour obtenir la certification, les organismes doivent aligner leur organisation selon les 7 critères du Référentiel unique de certification et se soumettre à trois audits : initial, de surveillance et de renouvellement.

C'est avec une grande satisfaction que les équipes FOREA ont validé la certification Qualiopi au titre de ses actions de formation. A l'occasion de son audit initial, aucune non-conformité n'avait été relevée.

Depuis, FOREA est entré dans une démarche d'amélioration continue.



EXPERT EN FORMATION ET OUTILS NUMÉRIQUES

De nombreux outils dématérialisés offrent aujourd'hui à chacun des acteurs engagés dans notre préparation à l'unité C du DEA d'assurer un suivi de la progression de l'EEF. Ce dernier prend ainsi la pleine mesure du travail à fournir et effectue les réajustements nécessaires tout au long de la formation FOREA.

LES CLÉS NUMÉRIQUES OUVERTES À NOS EEF SONT NOMBREUSES

Un portail collaboratif STUDEA

STUDEA livret de tutorat dématérialisé est le **passport formation**. L'outil permet le suivi de tous les acteurs investis dans la préparation à l'unité C du DEA : EEF, Maître de stage, formateurs, référents pédagogiques.

Groupe WhatsApp

En début d'année, chaque expert référent invite la nouvelle promotion à créer un groupe WhatsApp pour faciliter les échanges et renforcer la cohésion entre Experts En Formation.

E-learning

En plus des cours dispensés par FOREA, l'EEF bénéficie d'outils E-learning. FOREA recommande un usage de 15 à 20 minutes par jour, 3 fois par semaine pour permettre à l'EEF d'optimiser sa progression. Deux outils ludiques sont proposés aux EEF qui bénéficient d'un accès valable 12 mois avec connexion illimitée 7 jours / 7.

- **Electude** est une plateforme de formation d'enseignement technique disposant de nombreuses ressources en ligne : outillage en métrologie, moteurs et freins... avec des simulations de diagnostics entre autres. Un **parcours personnalisé a été testé sur le centre partenaire de Lorient afin d'être déployé dès 2023 pour la prochaine promotion**. Ce parcours permet aux EEF de maîtriser les bases techniques (hors carrosserie) pour le DEA.
- **Projet Voltaire** : après un **test à l'entrée** de 15 minutes **pour définir un parcours individualisé** (remise à niveau ou perfectionnement), les modules Orthographe, Expression et Courriel sont accessibles sur smartphone, ordinateur ou tablette.

Il est évident que si le maître de stage et l'équipe pédagogique FOREA contribuent à la bonne acquisition des capacités et méthodes, seul **l'EEF est acteur dans sa réussite** et l'obtention à venir de l'unité C du DEA du fait de son **investissement personnel et son travail**.

Observer, communiquer sur le thème de la mobilité et de la prospective, tels sont les objectifs poursuivis par MPEA, la filiale du groupe FFEA, créée pour accompagner la profession de l'expertise automobile dans ses besoins d'ouverture, de regarder vers l'avenir, de s'intéresser aux évolutions technologiques et sociétales sur les grands thèmes de la mobilité. Dans ce cadre, MPEA a créé le MAP, l'observatoire des experts de la mobilité, pensé pour favoriser l'information et mettre en place une dynamique d'échange avec tous les acteurs de la filière de la mobilité (pouvoirs publics, institutions, secteur économique...).

Savoir faire face et s'adapter aux grands changements qui impactent la profession :



Christophe Theuil

La profession de l'expertise automobile, qui a fêté ses 50 ans en décembre 2022, se doit d'anticiper les changements et de maîtriser les grandes évolutions susceptibles d'avoir des répercussions sur le savoir-faire et la méthodologie de tous les professionnels de terrain.

Et depuis ces dernières années, face à une automobile qui subit une mutation comme elle n'en a jamais connue depuis sa création, cette adaptation s'avère plus que jamais nécessaire.

En effet, tout d'abord séduits par la notion de conduite autonome ou automatisée, puis celle de véhicule connecté, les constructeurs sont aujourd'hui contraints, face à la réglementation mise en œuvre pour lutter contre le dérèglement climatique, d'électrifier leurs gammes, afin de répondre à l'interdiction de vente de véhicule à moteur thermique en 2035.

Ces changements majeurs impactent notre profession qui doit s'adapter aux nouvelles technologies, ainsi qu'à l'évolution des environnements économiques qui y sont liés. Ainsi, au-delà de l'électrification des véhicules, le big data ou encore l'Intelligence artificielle sont des sujets qui s'invitent dans nos réflexions et préoccupent nos entreprises, tout comme les changements qui touchent les acteurs historiques de l'après-vente ou encore de la distribution.

Et sur ce plan, le MAP, l'observatoire des experts de la mobilité, joue pleinement son rôle en étant présent aux côtés des différents acteurs. Ainsi, depuis sa création en 2017, MPEA par l'intermédiaire du MAP

apporte un accompagnement à la profession de l'expertise, sur les thèmes prospectifs de la mobilité, au travers de l'organisation régulière d'événements, de rencontres, d'interviews, d'une veille hebdomadaire de l'actualité.

Tout ce travail permet ainsi à la FFEA, au-delà de son rôle de représentation professionnelle, d'assurer un relationnel avec la filière de l'automobile, les pouvoirs publics et de participer activement à un débat public. Le MAP est ouvert à tous les acteurs de l'écosystème de la mobilité qui sont intéressés par ses actions et ses événements intitulés « Les Ateliers de MAP » ou encore les « Webinaires du MAP », accessibles à tous.

L'équipe dirigeante de MPEA :



Laurent Hecquet

MPEA est présidée par Christophe Theuil, expert en automobile et Vice-Président de la FFEA et dirigée par Laurent Hecquet, homme de conviction et d'engagement, attaché à l'intérêt général qui a œuvré durant plus de 25 ans à la représentation associative des usagers de la route.

Un site internet dédié :

www.observatoire-map.org



Les événements du MAP 2022



Les ateliers du MAP

SYSTÈMES D'AIDE À LA CONDUITE : IMPACTS ET ÉVOLUTIONS ? (avril)

Pour toujours plus de confort et de sécurité, nos véhicules sont de plus en plus pourvus de systèmes d'aide à la conduite. Éviter certaines situations d'accident, libérer le conducteur de certaines tâches ou l'accompagner pour éviter la perte de vigilance, aider à mieux percevoir son environnement, apporter toujours plus de services et de bien être à bord... autant d'actions qui sont ainsi confiées à des systèmes électroniques embarqués sophistiqués.

Il convient de distinguer trois catégories de systèmes relatifs à la marche du véhicule : les systèmes de sécurité (ABS, ESP), les aides à la conduite (régulateurs de vitesse classiques, des boîtes de vitesse robotisées, essuies glaces automatiques, radars ou caméras de recul, détecteurs de présence dans l'angle mort...), les ADAS (Advanced Driver Assistance System). A cela peut s'ajouter également les systèmes de communication des véhicules avec leur environnement extérieur.

Au travers de cet Atelier du MAP, le thème a été abordé à la fois sous un angle économique afin d'en mesurer l'impact sur les coûts de maintenance et de réparation, sous un angle sécuritaire et réglementaire puisque ces dispositifs doivent répondre aux prescriptions techniques exigées pour la mise ou remise en circulation du véhicule, mais aussi sous un angle prospectif afin de visualiser les grandes évolutions technologiques qui pourraient voir le jour sur nos véhicules dans un avenir proche.

La vidéo de l'événement est accessible depuis le site du MAP www.observatoire-map.org ou en cliquant sur ce lien :

[▶ Voir la vidéo](#)

Avec la participation de :

François Mondello - Président de la FFEA : «Les systèmes d'aide à la conduite nécessitent un accompagnement des utilisateurs pour en comprendre le fonctionnement mais aussi des professionnels de l'automobile pour que le véhicule soit réparé dans de bonnes conditions et cela passera par de la formation et de la pédagogie. La FFEA porte un regard attentif sur ce grand thème de sécurité routière pour que la profession de l'expertise automobile en maîtrise parfaitement tous les enjeux.»

Table ronde 1 : Regards croisés sur la situation technique, sociologique et réglementaire

Antoine Lafay de VALEO

Directeur de la recherche assistance à la conduite : «Nous sommes à un point de bascule entre le véhicule classique et le véhicule à conduite déléguée. Ainsi, sur les 5 niveaux de graduation du véhicule automatisé, nous sommes aujourd'hui au niveau 3 et le niveau 4 arrive déjà avec des systèmes qui vont évoluer très vite pour rouler dans toutes les conditions opérationnelles (climat, luminosité, infrastructures). La compétition industrielle internationale est forte et des pays ont de l'avance sur l'Europe.»

Pierre Bazzucchi de la Direction Energie Climat (DGE)

Adjoint au chef de bureau de voitures particulières : «Les ADAS sont des systèmes avancés d'aide et d'information à la conduite qui ne doivent pas être confondus avec les systèmes de délégation de conduite. Et si leur apparition a été portée depuis un certain temps par le développement du progrès technique, les obligations réglementaires sont bien plus récentes, avec un encadrement au niveau CEE-ONU.

Table ronde 2 : Les impacts sur la filière de l'après-vente automobile

Patrick Cléris du FRCI - Président :

«Le développement des systèmes d'aide à la conduite est un vrai challenge pour le secteur de la réparation qui oblige à tirer la profession vers le haut en termes de savoir-faire, de formation des hommes et d'investissement.»

Rodolphe Pouvreau de SRA - Directeur :

«Il est difficile aujourd'hui de mesurer de façon factuelle et objective l'impact des systèmes d'aide à la conduite sur la baisse de la fréquence des sinistres. En revanche nous constatons une augmentation de 21 % du coût moyen des réparations au cours des 4 dernières années.»

Christophe Theuil de la FFEA

Vice-président en charge de la prospective : «Les préconisations de réparation ne sont pas très claires vis-à-vis des ADAS, que ce soit sur le mode de calibration ou encore vis-à-vis des temps. Dans les faits, la méthode de réparation s'écrit une fois que celle-ci est réalisée. C'est pourquoi le travail en contradictoire avec le réparateur est essentiel.»

Conclusion : Regard extérieur

Joël Moret Bailly Président du HCDEA

Universitaire, Professeur de droit et Avocat : «Un regard sous le prisme de la déontologie et un questionnement vis-à-vis des obligations des professionnels de l'après-vente sur le plan de la compétence, de la formation continue, du pouvoir technologique et économique pouvant être exercé par certains acteurs, sans oublier la notion de responsabilité et les grands principes d'indépendance, d'impartialité ou encore de sécurité.»

Les webinaires du MAP



2 RM les grands oubliés des enjeux de mobilité ?

Avec la participation de : Didier Renoux (FFMC), Vincent Thommeret de Yamaha France, président de la branche 2 RM de la CSIAM, Sébastien Poirier, président de la FFM, Damien Pichereau, député de la Sarthe et vice-président de la commission développement durable et aménagement du territoire de l'AN

[▶ Voir la vidéo](#)



La Sécurité routière est-elle toujours en enjeu prioritaire de politique publique ?

Avec la participation de : Anne Lavaud de l'Association Prévention Routière, Graziella Jost de l'European Transport Safety Council, Didier Bollecker, Président de l'Automobile Club Association.

[▶ Voir la vidéo](#)



Sécurité et efficacité énergétique du parc roulant automobile : le contrôle technique joue-t-il pleinement son rôle ?

Avec la participation de : Alexandra Herbel, branche contrôle technique de Mobilians, Laurent Palmier de Sécuritétest, David Derégnaucourt d'Ecosphère.

[▶ Voir la vidéo](#)



Maintenance et réparation des calculateurs électroniques : un enjeu stratégique pour la réparation automobile !

Avec la participation de : Yves Riou de Mobilians, Christophe Theuil - Vice-président de la FFEA, Jean-charles Trochon de la société Cotrolia.

[▶ Voir la vidéo](#)



Maintenance et réparation d'un véhicule électrique : une révolution pour les professionnels et les consommateurs ?

Avec la participation de : Michel Forissier de VALEO, Antonio Calvosa de LKQ, Pascal Brethomé de MOBILIANS, Christophe Theuil - Vice-Président de la FFEA.

[▶ Voir la vidéo](#)



Les podcasts du MAP

A écouter directement depuis le site internet www.observatoire-map.org ou sur la plateforme Spotify ainsi que Google Podcasts.



Les numéros 2022 des podcasts du MAP :

Contrôle technique 2 RM : ce qu'il faut comprendre au travers de la décision du Conseil d'Etat

Didier Renoux, délégué général de la FFMC

[▶ Écouter le podcast](#)

Coût de la Réparation automobile : le Podcast du MAP pour comprendre les évolutions du premier trimestre 2022

Rodolphe Pouvreau, directeur de SRA

[▶ Écouter le podcast](#)

Les chiffres du marché automobile français et la fin du moteur thermique en 2035 avec la PFA

François Roudier directeur communication marchés, audiovisuel, patrimoine de la PFA

[▶ Écouter le podcast](#)

Mise à jour de la feuille de route mobilité Hydrogène de la PFA - Jean-Luc Brossard, Directeur du véhicule à faible empreinte environnementale au sein de la PFA et Vice-président recherche & ingénierie avancée automobile du groupe Stellantis.

[▶ Écouter le podcast](#)

La suppression de la carte verte d'assurance

Alexis Merkling sous-directeur assurances de dommages et de responsabilités

[▶ Écouter le podcast](#)

L'évolution du parc roulant automobile aux USA

Bertrand Rakoto, conseil au sein du cabinet Ducker à Détroit (USA), spécialiste marché automobile, en charge des projets de recherche pour les équipementiers et investisseurs.

[▶ Écouter le podcast](#)

Comprendre la recharge d'un véhicule électrique

Lionel Causse, Directeur du Développement des Solutions de recharge pour véhicule électrique au sein de TotalEnergies

[▶ Écouter le podcast](#)

Règlement sur la cybersécurité du véhicule connecté : les GAFAM favorisés au détriment des entreprises européennes ?

Yann Arnaud, Président de la commission numérique de France Assureurs et Directeur réponses besoins sociétaux et innovations au sein du groupe MACIF.

[▶ Écouter le podcast](#)

RDEA pour la recherche et le développement



La filiale RDEA Recherche & Développement accompagne les experts en automobile dans le cadre de leurs missions quotidiennes en leur apportant un soutien au travers d'outils informatiques et technologiques mutualisés. Ces outils sont maintenus et constamment améliorés afin d'assurer aux utilisateurs une qualité de service optimum. Pour cela nous restons à l'écoute du secteur et de ses besoins, pour produire de nouvelles solutions qui puissent répondre aux attentes formulées. Dans ce cadre nous assurons aussi le lien avec les différents acteurs et partenaires, que ce soient les autorités (notre ministère de tutelle) ou les clients des cabinets d'expertise automobile.



Ahmet Akkus

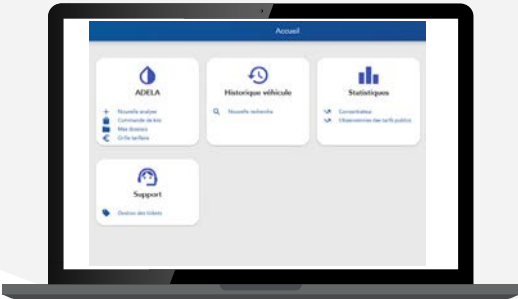
RDEA poursuit l'adaptation de son portail et de ses services afin d'apporter le meilleur soutien à l'ensemble des adhérents de la FFEA. Ainsi, au cours de l'année 2022, nous avons réalisé la migration vers des serveurs informatiques plus récents afin d'éviter toute rupture d'activité

qui pourrait être causée par des matériels vieillissants et dont l'obsolescence pouvait devenir très problématique.

En parallèle de cette évolution importante, nous avons travaillé au développement d'un nouvel extranet lié à l'ensemble des services RDEA proposés par la FFEA à ses membres. Si le premier impératif était d'adapter ce nouvel extranet à la nouvelle charte graphique de la FFEA, en lien avec l'image du site internet grand public déjà existant, nous avons surtout profité de l'occasion pour penser à un système permettant à chaque dirigeant d'entreprise de pouvoir gérer directement toutes les modifications liées à son activité interne, comme par exemple la gestion des accès selon le personnel ayant droit. Dans le passé, ces changements devaient être réalisés par un technicien. Désormais les utilisateurs auront donc la pleine autonomie pour assurer les changements nécessaires.

Dans ce cadre nous avons également conçu une nouvelle présentation de ce portail, avec une nouvelle ergonomie, une nouvelle navigation toujours mieux adaptée aux besoins des professionnels.

Enfin, soucieux de pouvoir renforcer le suivi des différentes demandes formulées par les utilisateurs auprès de nos prestataires dans le cadre de l'utilisation de nos services, nous avons mis en place une gestion automatisée de ticket, à l'image de ce qui se fait dans la plupart des grandes plateformes. Ce nouveau système vise à améliorer le traitement des sollicitations, en permettant un suivi en temps réel des différentes étapes et d'assurer une chronologie logique dans les sollicitations et interventions.



L'organigramme du groupe FFEA



Les mandats FFEA de représentation du secteur et de la profession

La FFEA est l'organisme professionnel représentatif des cabinets et entreprises d'expertise automobile. Elle est chargée de créer, de coordonner et de mettre en œuvre les moyens de défense, d'organisation et de promotion de la profession d'expert en automobile et de la représenter auprès des pouvoirs publics. A ces titres, elle est affiliée à certains organismes et siège dans d'autres. Au total, la FFEA est présente dans une quinzaine d'organismes au niveau national.

AFFILIATIONS

CFEA Confédération française des experts en automobile

Association réunissant toutes les composantes de la profession des experts en automobile.

La CFEA agit notamment auprès des pouvoirs publics, des professions de l'assurance et de l'automobile.

> La FFEA occupe 3 des 6 sièges de son Conseil permanent.
<http://cfea-expertauto.fr/>

FFVE Fédération Française des véhicules d'époque

Association qui a pour mission d'encourager, de développer et de coordonner les initiatives concourant à la restauration, à l'entretien, à l'utilisation, à la collection et à la présentation au public des véhicules d'époque. Dans ce cadre la FFVE participe à la recherche et à la sauvegarde des éléments permettant la préservation de ce patrimoine national, historique, culturel, technique, et industriel. Elle veille aussi au maintien du droit de circuler pour tous ces véhicules, dans le respect des réglementations existantes.

UNAPL Union Nationale des Professions Libérales

Organisme représentant les professions libérales. Son rôle est de défendre les intérêts moraux et matériels des professions libérales, promouvoir l'exercice professionnel libéral et représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et dans le dialogue social.

> La FFEA siège au Bureau national de l'UNAPL.

UNIR

Une Nouvelle Idée de la Route Groupe de réflexion, créé par l'Association de Prévention Routière pour anticiper les nouveaux risques et les opportunités liées au véhicule autonome. UNIR se donne notamment pour mission d'enrichir le débat sur le véhicule autonome en portant son travail sur ses aspects humains et sociaux.

> La FFEA est membre de l'UNIR.

REPRÉSENTATIVITÉ PROFESSIONNELLE

HCDEA Haut comité de déontologie de l'expertise automobile

Instance de la CFEA, en charge de promouvoir et de faire vivre la déontologie de la profession des experts en automobile. Pour cela, il rend des avis fixant les bonnes pratiques en la matière, à la suite des saisines qui lui sont adressées par les experts en automobile. Ces avis sont publiés sur le site de la CFEA.

> La FFEA y occupe 4 de ses 9 sièges.
<http://cfea-expertauto.fr/hcdea/>

LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

Commission professionnelle de la CFEA apportant une solution amiable aux différends techniques entre experts en automobile. Elle examine et tranche tous les litiges techniques professionnels en lien avec l'expertise automobile (contestation d'une valeur de remplacement à dire d'expert, de l'imputabilité d'un sinistre automobile, etc.) dont elle peut être saisie. Après avoir entendu les professionnels en litige, elle rend une sentence arbitrale

confidentielle, qui n'est adressée qu'aux parties. Cette commission, dont le secrétariat est assuré par la FFEA, est composée de 15 arbitres experts en automobile, issus de toutes les composantes de la profession.

> La FFEA y occupe 8 sièges.
<http://cfea-expertauto.fr/commission-arbitrage/>

CNEA Commission nationale des experts en automobile

Commission administrative de discipline de la profession d'expert en automobile, elle est chargée de rendre un avis au ministre des Transports sur la procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un expert en automobile : classement sans suite des poursuites ou sanctions à prononcer. Composée de 13 membres, 4 sièges sont dévolus aux représentants de la profession.

> La FFEA occupe 2 sièges.

COMITÉ DE SUIVI DES PROCÉDURES VE

Lieu réunissant tous les acteurs intéressés par les procédures dites VE - « véhicules endommagés ».

Le Ministère de l'Intérieur a mis en place ce comité consultatif pour travailler à l'actualisation et à l'amélioration de la réglementation s'appliquant en la matière. Composé de 16 membres, 4 sièges sont dévolus aux représentants de la profession.

> La FFEA via la CFEA occupe 2 sièges.

CNSR Conseil national sécurité routière

Constitué d'élus nationaux, d'experts scientifiques, sociaux, médicaux et associatifs dont l'activité est

en lien avec la sécurité routière, ce Conseil est chargé d'étudier les besoins en matière de sécurité routière puis de formuler des propositions pour en améliorer les conditions. Ces propositions sont ensuite transmises au Ministère de l'Intérieur pour qu'il puisse, le cas échéant, les mettre en œuvre.

Les experts en automobile, en tant qu'acteurs de la sécurité routière, participent aux travaux de ce Conseil dans deux commissions : « Usagers vulnérables » et « Véhicules, Technologies innovantes, Infrastructures ».

> La FFEA via la CFEA dispose d'un siège dans chacune de ces instances.

CPC Commission professionnelle consultative interministérielle « Services aux entreprises »

Cette CPC est chargée d'examiner et d'émettre des avis conformes sur les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État dans le champ des professions de services aux entreprises dont relève la branche de l'expertise automobile.

> La FFEA via l'U2P dispose d'un siège.

REPRÉSENTATIVITÉ SOCIALE

APASEA Association Paritaire des Actions Sociales des Experts en Automobile

Association de gestion des actions sociales et culturelles, propre à la profession. Elle permet à tous les salariés et dirigeants des cabinets ou entreprises d'expertise automobile de bénéficier de subventions et d'avantages tels que peut le proposer un Comité d'Entreprise. Son Conseil d'administration, composé paritaire, réunit 20 administrateurs.

> La FFEA occupe 10 sièges au conseil d'administration et 5 sièges au bureau.

CPNPI Commission paritaire permanente de négociations et d'interprétation

Commission ayant pour mission de piloter et de contribuer à un dialogue social de branche constructif et dynamique, au bénéfice de l'ensemble des entreprises d'expertise automobile. Elle adopte régulièrement des avenants destinés à faire évoluer la Convention collective de la branche. En qualité de seule organisation représentative de la branche, pour le collège employeur, la FFEA y représente et y défend les intérêts des entreprises de la branche.

> La FFEA est représentée par 7 négociateurs.

CPNE Commission paritaire nationale pour l'emploi

Instance paritaire dont le rôle est de piloter les actions de concertation et d'orientation pour le développement de l'emploi et de la formation au sein de la branche. À ce titre, elle définit notamment la liste des formations qualifiantes et/ou diplômantes (CQP) pouvant donner lieu à une prise en charge financière par l'OPCO.

> La FFEA est représentée par 5 négociateurs.

OPCO EP Opérateur de compétences des entreprises de proximité

Organisme paritaire interprofessionnel venu remplacer les anciens OPCA depuis le 1^{er} janvier 2019. L'OPCO EP assure désormais la gestion du financement de la formation professionnelle des cabinets d'expertise automobile.

> La FFEA via l'U2P occupe un siège au bureau national et au Conseil d'administration.

> La FFEA occupe 3 sièges à la Section Paritaire Professionnelle (SPP) « expertise » en charge de la gestion opérationnelle des budgets disponibles pour le financement des actions de formation professionnelle dans la branche de l'expertise automobile.

REPRÉSENTATIVITÉ ÉCONOMIQUE

SIDEXA
Éditeur d'outils informatiques de gestion des risques et des sinistres. Sidexa commercialise plusieurs produits à destination de la profession

tels qu'une solution de chiffrage des dommages, un outil d'expertise à distance, ou encore un logiciel de gestion des missions.

> La FFEA est membre de son Conseil d'administration.

DARVA

Société spécialisée dans les solutions web et l'échange des données informatisées, DARVA propose des logiciels professionnels à la profession. Notamment, DARVA commercialise un outil de chiffrage, et un service de messagerie électronique permettant la gestion et la communication des éléments des missions.

> La FFEA occupe un siège à son Conseil de surveillance.

LA REVUE EXPERTS

Presse spécialisée dédiée à l'expertise amiable ou judiciaire. Elle réunit dans chaque domaine une source importante de connaissances scientifiques et techniques, et présente notamment les problématiques de l'expertise et une veille juridique sur le métier d'expert et sur l'expertise.

> La FFEA siège à son Conseil d'administration.

REPRÉSENTATIVITÉ INTERPROFESSIONNELLE

FIF-PL Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux

Organisme ayant la charge du financement de la formation des travailleurs indépendants. Cela concerne les experts en automobile non-salariés.

> La FFEA occupe un siège au Conseil de gestion de cet organisme.

INTERFIMO Organisme de financement des professionnels libéraux

INTERFIMO accompagne et finance les professionnels libéraux tout au long de leur carrière, de l'installation à la retraite.

> La FFEA occupe un siège au Conseil de surveillance.

Témoignage



Claude Berg Président de la commission d'arbitrage de la CFEA*



Claude Berg

La commission d'arbitrage, que j'ai l'honneur et le plaisir de présider, a été instituée il y a quelques années, pour répondre à un besoin de créer une instance transversale entre les différentes organisations représentatives de la profession. Son objet est de permettre un règlement amiable des litiges techniques

professionnels en lien avec l'expertise automobile (contestation d'une valeur de remplacement à dire d'expert, de l'imputabilité d'un sinistre automobile, etc.). À ce jour, elle réunit des représentants de la FFEA et de l'UPEAS (Union professionnelle des experts en automobile salariés).

Compétente pour statuer sur les questions ou divergences d'opinions techniques, la commission d'arbitrage ne traite aucunement des questions de responsabilité ou de déontologie des experts en automobile et elle peut être saisie par toute personne (propriétaires de véhicule, assureurs, experts en automobile) confrontée à un litige technique suite à un sinistre qui concerne une automobile, un véhicule de collection, un engin agricole ou de travaux publics, un véhicule de transport de marchandises ou de personnes...

En tant qu'animateur de cette instance depuis 7 années maintenant, j'ai pu constater une réelle montée en puissance de son action au fil du temps, avec notamment un nombre de dossiers qui a été multiplié par 2 depuis ces dernières années, démontrant ainsi toute son utilité.

Car de plus en plus souvent, plutôt que de faire appel à une tierce-expertise qui ne permet pas forcément de trouver une solution au litige existant, les parties concernées choisissent, d'un commun accord, de s'en remettre à la décision de la commission d'arbitrage. Celle-ci est composée d'un collège d'une quinzaine de professionnels issus de différentes entreprises et régions de France, reconnus pour leurs expériences complémentaires et leurs différents savoir-faire. Ce pluralisme confère une pleine légitimité pour rendre un avis en toute objectivité et surtout en totale indépendance.

Ainsi, dans la majorité des cas, les décisions rendues dans cette procédure de règlement amiable des litiges techniques, sont accueillies favorablement et appliquées spontanément par les parties au litige. Cette forme de reconnaissance pourrait nous amener d'ailleurs à nous interroger sur l'éventuelle besoin de la mise en place d'une procédure qui, en étant plus formelle, pourrait renforcer le caractère juridictionnel de l'instance.

Mais dans le même temps, la montée en puissance du nombre de saisines peut interpeller sur les raisons ou la genèse des conflits. Et sur ce point les réponses sont assurément multiples.

Une première peut être d'ordre économique. En effet, les consommateurs de plus en plus informés mais aussi et surtout de plus en plus préoccupés par une conjoncture compliquée, n'hésitent plus à contester une décision qui ne leur serait pas favorable sur un plan financier.

Une seconde peut être mise sur le compte des évolutions technologiques qui peuvent impacter les composants des véhicules, avec le risque de connaître des variations importantes sur un même marché que ce soit sur le prix des pièces ou encore sur le coût de la main d'œuvre.

Une troisième pourrait aussi s'expliquer par une évolution de la méthodologie de certains professionnels dans le cadre de l'expertise, qui consacraient moins de temps à la phase dite « contradictoire ». Cette phase permet pourtant de privilégier la discussion et les explications entre l'ensemble des parties et plus particulièrement avec le réparateur.

C'est pourquoi, pour essayer d'anticiper ces différentes causes mais aussi de limiter le plus possible les oppositions, une suggestion a été formulée par les membres de la commission auprès de la FFEA pour d'une part sensibiliser les experts en formation sur le travail mené dans le cadre de l'arbitrage et, d'autre part, leur faire prendre conscience du besoin d'anticiper toute contestation en privilégiant le dialogue, les échanges et en faisant preuve d'une démarche d'analyse la plus rigoureuse possible.

En conclusion j'aimerais souligner le grand plaisir que les membres éprouvent à se réunir au sein de la commission d'arbitrage pour collaborer ensemble à la recherche de solutions. Car c'est à la fois une marque de reconnaissance du sérieux des professionnels impliqués mais aussi l'occasion de tisser des liens entre les acteurs de la profession, tout en travaillant à la recherche de l'équité.

Et tout ceci est rendu possible grâce au formidable soutien de la FFEA qui encadre très efficacement le fonctionnement de la commission d'arbitrage. La fédération met également à notre disposition des outils de travail modernes et adaptés qui facilitent pleinement la mise en œuvre des démarches d'arbitrage et l'implication de tous les intervenants.

* Confédération française de l'expertise automobile (CFEA)





